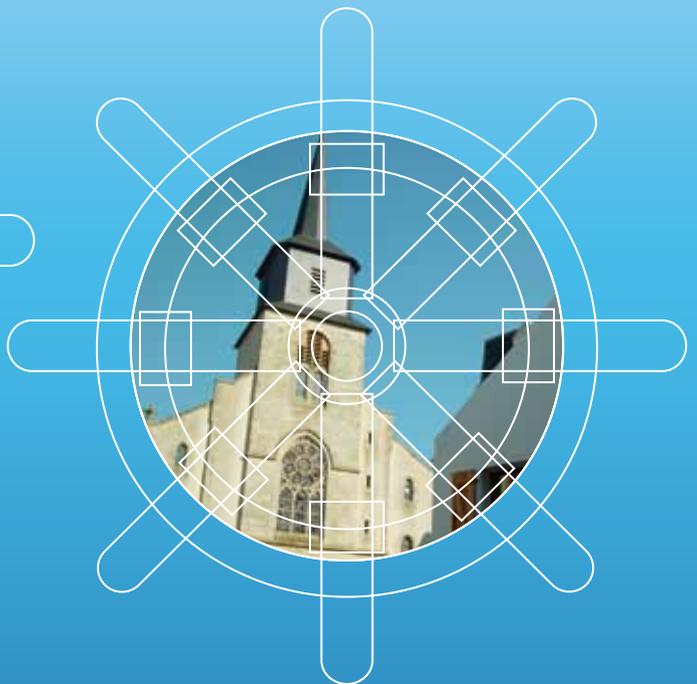
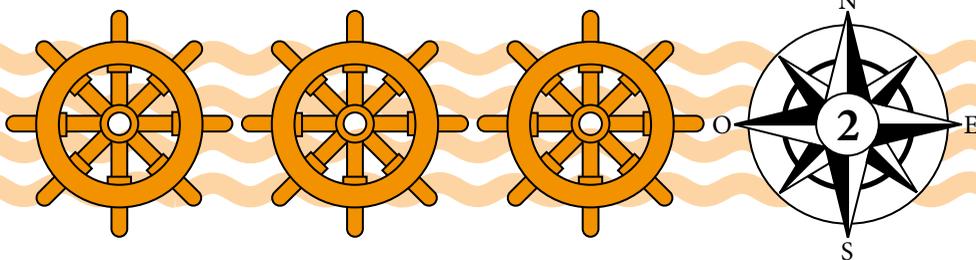


LE PETIT JOURNAL

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES





Sommaire

Édito.....	P. 2
Dossier spécial.....	P. 3
Cérémonies des vœux.....	P. 4 à 7
Associations.....	P.8
Actualités.....	P. 9 à 13
Recrutement de pompiers.....	P. 14
Environnement.....	P. 15
Conseils municipaux.....	P.16 à 23
Culture et animations.....	P. 24 & 25
L'événement : carnaval....	P. 26 & 27
Vie scolaire.....	P. 28 à 31
Médiathèque.....	P. 32 & 33
Actualités.....	P. 34 à 40

Mairie de LE PALAIS
Impasse de l'Hôtel de ville 56360 LE PALAIS
Tél. 02 97 31 80 16
Courriel mairie.palais@wanadoo.fr
Site Internet : www.lepalais.fr



LE PETIT JOURNAL Magazine d'informations municipales
N°16 1^{er} Trimestre 2017

Directeur de la publication Frédéric Le Gars, maire
Responsable de la publication : Tibault Grollemund, adjoint au maire
Secrétaire d'édition : Jacky Lemaire, conseiller municipal
Crédit photos et conception : cellule communication
Imprimé par IBB Quéven

OPTIMISME ET RENOUVEAU !

Avril nous révèle les couleurs magiques de notre nature insulaire. Assurément, la beauté de notre île nous chavire, et les belles journées de ce début du printemps stimulent notre besoin d'action.

Après un hiver de travaux, Le Palais a un peu changé de visage ! Pour le meilleur ! «L'annexe», «La Touline», L'Atlantique», «La Godaille» en 2015-2016 avaient ouvert la voie de la rénovation ou création de leur établissement. L'effet émulation productive a porté ses fruits. Sur le front des quais, «L'odyssée» fait peau neuve et s'apprête à rouvrir dans un nouvel écrin. «Le Pain de sucre», boulangerie-pâtisserie de dernière génération dont les gâteaux ravissent nos palais avertis. «Le Pub Le Goéland» déploie ses ailes et nous propose une remise aux normes et un nouvel espace de restauration, pratique et moderne. «L'agence Allain» s'installe face à la mer pour proposer une gamme services de notre clientèle touristique. «Le grand hôtel de Bretagne» vient de subir une cure de jouvence bénéfique et offre à présent de beaux volumes sous une véranda ensoleillée. «Le café du rocher» se transforme en une belle demeure redonnant vie à un lieu emblématique du quai Bonnelle. Pour finir le tour du quartier des sables, notre chocolatier vient d'ouvrir un nouveau lieu dédié à la gourmandise : «La brise» laisse place à «La Palantine».

La ville est en ébullition comme à chaque début de saisons. Les boutiques changent de look, comme à «L'imprévu» et à «Ma ligne & coquine». Où parfois de propriétaire comme «Le Bodjet» et «Le cap verre café». À tous ces dynamiques commerçants, nouveaux ou anciens, souhaitons leur une bonne réussite.

Ce dynamisme est à la hauteur de la destination touristique que nous sommes devenus. De gros investissements sont portés par des entrepreneurs qui viennent conforter notre bassin d'emplois, souhaitons leur une bonne saison. En matière de nautisme, depuis 2016 la société Ponant Express nous transporte en toute sécurité pour profiter de notre si belle baie. La grande nouveauté de 2017 du transport maritime de marchandises est la venue dans nos eaux du Vigä (entreprise LE QUELLEC) et du Goulphar, nouveau bateau de l'armateur TMC. Notre vocation portuaire et maritime sera cette année symbolisée par la venue d'une étape de la route de l'amitié 2017 le 11 août. Ce renouveau, nous l'avons également voulu sur la place du marché. Mieux structuré, plus accueillant, nos producteurs locaux et d'ailleurs vous proposent tous les jours de venir à leur rencontre dans ce lieu convivial et animé. Dans un tout autre domaine, nous venons de requalifier notre espace dédié aux souvenirs de nos anciens combattants en intégrant l'obélisque de la guerre de 1870 aux côtés de notre monument aux morts.

Ce désir d'avenir est toujours accompagné de beaucoup d'implications par votre équipe municipale. Observer, écouter, comprendre et proposer des solutions dans la concertation : voilà le sens de notre engagement.

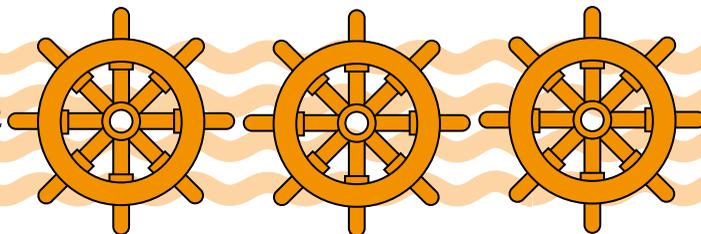
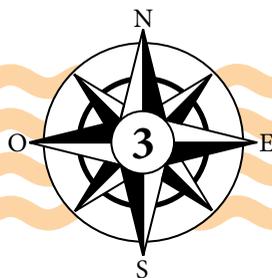
Nous pouvons compter sur une équipe communale motivée et toujours à votre écoute. Malgré le nuage gris du passage au règlement national d'urbanisme, une belle saison se prépare !

Soyons prêts et bienveillants pour qu'ensemble, nous portions Le Palais sur le chemin de la réussite et du plein-emploi pour sa population.

Le bonheur est contagieux, entourez-vous de visages heureux...

Frédéric LE GARS





RASSEMBLEMENT DE PERSONNES ET MESURES SÉCURITAIRES



Présidents d'associations ou autres, vous envisagez l'organisation d'une manifestation avec rassemblement de personnes. Sachez que désormais, il en résulte **une obligation de déclaration** de votre part selon les critères évoqués ci-dessous.

Depuis les divers attentats, il est demandé aux organisateurs de renforcer la sécurité de leurs manifestations, notamment en matière de dispositif anti-intrusion.

En premier lieu, il y a lieu de rappeler que dorénavant **« tout rassemblement de personnes ou manifestations publiques (plus de 500 personnes) doit faire l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune de Le Palais, avec dépôt du dossier spécifique, au moins UN MOIS avant sa date de déroulement (directives préfectorales) »**. Sont concernées par ces informations les rassemblements récréatifs, culturels, et grands rassemblements de personnes.

Un guide pour les organisateurs

Pour aider les organisateurs dans leurs démarches sont mis en ligne sur le site Internet de la préfecture indiqué ci-dessous,* un guide (comprenant un schéma de circuit des dossiers et une liste des contacts et liens utiles) accompagné d'un dossier type (format modifiable pouvant être rempli sur ordinateur) qui est à déposer en mairie avec la déclaration préalable.

Création d'une commission «Sécurité événement»

La commission « Sécurité événement », désignée en conseil municipal a été créée récemment.

Elle a pour objectif :

- d'examiner, étudier les demandes de manifestations avec rassemblement de plus de 500 personnes,
- définir les moyens éventuels à mettre en place par la commune ou par les organisateurs pour la sécurisation

- préconiser les consignes de sécurité en matière de rassemblement de personnes, en conformité avec les directives préfectorales, à respecter par les organisateurs selon la nature de la manifestation :

- Manifestation se déroulant dans un lieu clos (salle, parc des expos, festival de plein air, etc.)

- Manifestation se déroulant en milieu ouvert (rues, esplanades, jardins, marchés de Noël, etc.)

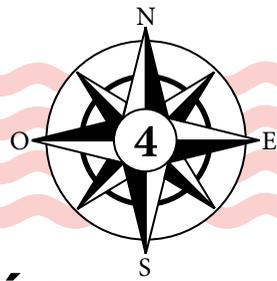
L'instruction de cette demande par la commission «Sécurité événement », consiste à s'assurer que les mesures prévues par l'organisateur pourront garantir la sûreté et la sécurité du personnel de l'organisation, des concurrents ou des artistes et du public.

Un certain nombre de manifestations sont soumises à des dispositions réglementaires plus contraignantes selon leur nature et l'affluence attendue.

Une autorisation obligatoire

Il appartient à la commission de donner son avis en vue d'un accord par le maire à la tenue de cette manifestation, par un arrêté validant ou modifiant, par des prescriptions, les mesures de sécurité prises par l'organisateur pour assurer l'ouverture au public de l'événement décrit dans le dossier de déclaration ou de donner un avis s'il s'agit d'une autorisation relevant des services de l'État avant transmission du dossier. S'il est estimé que les conditions de sécurité ne sont pas réunies, la commission émettra un avis défavorable au maire qui sera en mesure de prendre ou pas un arrêté interdisant la manifestation.

* <http://www.morbihan.pref.gouv.fr/Demarchesadministratives/Manifestations-et-evenements/Manifestationsrecreatives-culturelles-cultuelles-grands-rassemblements>



VŒUX 2017 AUX CORPS CONSTITUÉS

Une cérémonie plus intimiste pour un hommage appuyé



Le maire Frédéric le Gars et l'équipe municipale ont accueilli le samedi 7 janvier, dans la salle du conseil, les représentants des corps constitués locaux pour une présentation des vœux de l'année 2017 plus confidentielle.



Allocution.

Mesdames, messieurs les représentants des corps constitués, Mesdames et messieurs les élus

Je suis ravi de vous recevoir cette année au sein de la mairie de Le Palais. Cette salle du conseil municipal, accueille traditionnellement les conseils et les mariages. J'ai trouvé intéressant cette année de renouer avec une cérémonie de vœux plus confidentielle ; peut être même plus intimiste pour être dans un échange de proximité. Gendarmes, pompiers, SNSM, police municipale, principaux des collèges et directrices d'école, mesdames et messieurs les

élus, nous sommes les représentants des administrations régaliennes de l'état sur l'île. À ce titre, nous avons des responsabilités importantes. Les événements de janvier et novembre 2015, puis de juillet 2016, nous ont fait basculer vers une prise de conscience accrue sur ce qui peut nous arriver demain. Quel que soit le point territoire, il ne faut pas se sentir à l'abri d'un acte terroriste. Nous avons la nécessité d'accroître notre vigilance et d'anticiper les règles qui viendront encadrer notre quotidien.

Garder les temps forts en sécurité

À Le Palais, nous organisons de nombreux rassemblements populaires qui sont des moments de convivialité et de créativité. Ces temps forts de notre communauté, il ne faut pas les supprimer. Pour autant chacun dans nos rôles, nous allons devoir redoubler d'efforts pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

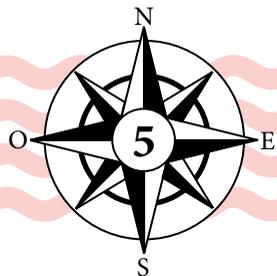
Belle-Île a la chance d'avoir une gendarmerie, implantée à Le Palais, la capitale de l'île. Je tenais en tant que maire, vous dire combien votre présence est précieuse. La gendarmerie sait mobiliser les talents et les compétences de son effectif, hommes et femmes. Cela lui confère toute sa force. Je n'oublie pas l'aide ponctuelle de vos effectifs temporaires et la collaboration avec notre police municipale que je salue. Pour défendre l'état de droit, vous êtes en première ligne. Je connais le sens de votre engagement, la difficulté de votre métier. J'espère que les mesures ministérielles prises pour améliorer vos conditions de travail et vous donner les moyens d'agir,

seront tenues. Vous avez cette capacité à entretenir un lien de confiance et de proximité avec les insulaires. Cela vous permet d'être efficaces dans vos missions. La qualité de cette relation : forces de l'ordre, population, on la doit à votre travail de terrain et la fiabilité de vos interventions. Vous êtes notre plus solide rempart face à l'insécurité, la délinquance et les actes de violences. Où qu'ils soient, les Français ont droit à la même tranquillité et à la même sécurité. Il ne faut pas oublier que l'autorité de l'état que vous incarnez, est une des conditions de la cohésion nationale. Sans ordre républicain, il n'est pas de liberté, de fraternité et d'égalité possibles.

Faire face aux défis

En 2017, comme en 2016, nombreux seront les défis qu'il nous faudra relever. Sans présager du renforcement des moyens matériels et humains, il est une action indispensable pour une meilleure efficacité des interventions. Il s'agit de la coordination des forces de sécurité et d'intervention. L'expérience de l'exercice du plan Orsec, menée récemment nous a donné la mesure de ce que nous étions capables d'assumer localement en attendant les secours extérieurs. J'ai été rassuré. Nous sommes peu nombreux, mais efficaces et dans l'action, nous savons sur qui compter et comment intervenir.

La coordination gendarmes et pompiers est souvent nécessaire sur les accidents de la route ou certains drames humains. À Le Palais, la caserne de Belle-Île-en-Mer, est un élément central de notre dispositif de



secours aux biens et à la personne. Dans des conditions difficiles, nos pompiers accomplissent les tâches impressionnantes qui nécessitent une somme de courage et d'engagement exceptionnelle. Exceptionnelle, car nous savons combien le recrutement est difficile. En effet, consacrer une partie de sa vie au service et secours de l'autre, est une mission singulière. Vous avez ce sens supérieur du devoir et vous n'hésitez pas à mettre votre vie en péril pour sauver celle de nos concitoyens. Face au feu il faut être courageux. Entraîner est courageux. Notre modèle insulaire de sécurité civile a prouvé en 2016 son efficacité. Ce soir particulièrement, je veux vous rendre un hommage pour la qualité de votre dévouement. Vous sauvez des vies. Vous êtes les héros de la vie ordinaire. Nous savons les difficultés de vos engagements et le prix du sacrifice que vous consentez au service de votre communauté. À tous j'adresse mes plus sincères et les plus chaleureux remerciements pour tout ce qui a été accompli en 2016.

En 2017, en cas de crise, nous avons la lisibilité de la cohérence et de l'efficacité pour gérer la projection des renforts continentaux. Espérons que cela ne soit jamais nécessaire. Pour autant, en cas de situation extrême, je sais pouvoir compter sur votre sang-froid et votre capacité à agir.

Station de sauvetage indispensable

Pour la SNSM, de gros efforts ont été consentis ces dernières années pour moderniser les locaux. La commune de Le Palais porte la station de sauvetage de Belle-Île-en-Mer. Nous sommes fiers à la mairie de notre engagement à vos côtés. Il faut le reconnaître, notre façon de vivre la mer change. Le peuple de la mer évolue et les missions d'intervention aussi. Plus de plaisanciers, mais moins de pêcheurs, moins de professionnels, plus d'amateurs. Plus de trafic maritime et un espace à partager avec les nouvelles industries des énergies marines. Plus on avance, plus vous êtes nécessaires. Vos interventions, parfois à la limite de votre périmètre d'action, ont cette année encore permit de sauver des vies. On ne les chiffre pas ici. La pudeur du marin prend le pas sur celui des statistiques flatteuses. Mais nous le savons, de jour comme de nuit, nos équipages insulaires sont prêts à prendre la mer, quel que soit son état. Je disais tout à l'heure que les pompiers sont courageux face au



REMISE DE LA MÉDAILLE DE LA VILLE Au lieutenant Daniel Huchet

Premiers du genre, ces vœux 2017 aux corps constitués, me donnent l'occasion de remettre la médaille de la ville à celui qui va prendre sa retraite en tant que chef du centre de secours à l'issue d'un parcours remarquable et une carrière bien remplie.

feu. Je dirai aussi que les sauveteurs en mer sont courageux face à la vague. Celle que l'on voit et qui effraie, celle que l'on ne voit pas venir et qui bouscule l'embarcation jusqu'à la limite du chavirage. Et puis celle qui, implacable engloutit le bateau et ses marins dont c'était le destin.

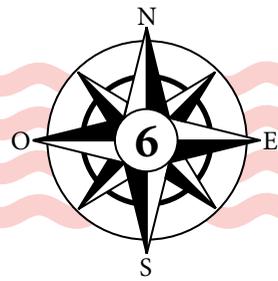
Cette année 2016, nous avons inauguré sur La Montagne, le monument dédié aux périls en mer. On le doit notamment à Gilles Bertho et à Jean-Luc Guennec et à notre volonté publique de rendre hommage à notre histoire maritime. Une île sans marin n'est pas tout à fait une île. Je voudrais en toute simplicité vous féliciter pour votre dévouement à terre comme en mer. Vos difficultés sont multiples, mais avec la foi, le courage et la passion, vous savez les surmonter. Souhaitons qu'en 2017, vos missions soient les moins périlleuses possibles.

Le corps enseignant associé

Je remercie nos deux principaux des collèges et nos directrices d'écoles du public et du privé, qui ont la lourde responsabilité de finaliser l'éducation de nos enfants. La aussi, leur implication sur le territoire est déterminante pour préparer notre jeunesse à prendre la relève des valeurs qui nous animent.

Faire face à l'avenir en confiance

En conclusion ce soir, je suis venu vous dire, au nom de la population de Le Palais, de ses élus et plus largement au nom des habitants de Belle-Île-en-Mer, je compte sur vous, sur vos compétences et votre engagement pour faire face à l'avenir. Vous militaires, pompiers engagés volontaires, sauveteurs en mer, marins d'exception, à notre police municipale et aux représentants de l'éducation nationale, je veux vous assurer de toute la gratitude et le respect que la population vous témoigne. À l'aube de cette nouvelle année, je souhaite à chacun et chacune d'entre vous, les succès professionnels auxquels vous aspirez. J'adresse aussi mes vœux à vos familles qui vous soutiennent au quotidien, qui s'inquiètent parfois et qui participent à la réussite de vos missions. Sachez que je serai toujours à vos côtés pour vous aider à accomplir au mieux ce que la population attend de ses corps constitués. Je vous souhaite de trouver la paix et le bonheur. Bonne et heureuse année 2017 à tous.



VŒUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Le personnel mis en exergue

Le 12 janvier 2017, le président de la communauté des communes de Belle-Île, Frédéric Le Gars, a présenté ses vœux aux élus et au personnel de l'intercommunalité dans les locaux de Haute-Boulogne. Une formule nouvelle, « cette année, j'ai souhaité faire les choses de manière différente pour mieux valoriser et accentuer le sens que l'on doit donner à notre engagement ». Il a mis l'accent sur le rôle des employés, « Vous êtes l'essence du moteur qui fait avancer notre intercommunalité. La réussite de Belle-Île-en-Mer, ne se fait pas sans vous. Vous êtes les acteurs principaux d'une collectivité au service d'un territoire. La multitude de nos compétences a créé autant de services et de moyens humains nécessaires pour accomplir nos missions. Nous portons à des valeurs communes pour défendre et apporter à notre population un service public de qualité ».

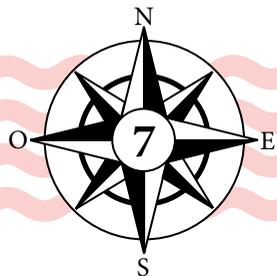
Pour 2017, le président soulignait, « faire face c'est avant tout, avoir la capacité de se projeter vers l'avenir. Nous engageons de gros tra-

voux pour pérenniser notre maison de services publics et la salle Arletty, nous agissons ainsi pour l'emploi, le développement économique et la culture », en précisant, « être utile aux autres et aux plus grands nombres, dans des tâches difficiles voire ingrates, que nous effectuons avec cœur ». Il poursuivait, « grâce à vous, tous services et toutes équipes confondus, je pense que les compétences déléguées par nos communes sont bien assumées », en insistant sur la capacité de se projeter, « notre devoir est de regarder l'avenir avec sérénité, certes, les réformes, nous compliquent la vie, mais le changement, c'est la vie. Quand rien ne bouge, tout le monde s'endort et la mort se rapproche. Bouger, évoluer, s'adapter, cela donne de la saveur à notre quotidien et de toute manière, on ne nous laisse pas le choix. Vous êtes l'exemple d'une fonction publique éclairée, volontaire et en capacité d'innover ».

Après avoir évoqué les changements intervenus et leurs conséquences, Frédéric Le Gars terminait, « la voie sur laquelle nous souhai-

tons porter la CCBI, est celle d'un établissement public capable de se mettre au service de ses communes pour porter l'intérêt général du territoire et nous y contribuons tous ensemble. 2017 sera une année importante et nous aurons besoin de tout le monde... Je sais qu'ensemble, nous allons pouvoir faire face et je compte sur vous », concluant sur une citation d'Arthur Schopenhauer, « l'essentiel pour le bonheur de la vie, c'est ce que l'on a en soi-même ». Bonne année à tous.





CÉRÉMONIE

VŒUX DU MAIRE

aux élus, membres du CCAS et personnel communal



Selon la formule adoptée cette année, le maire, Frédéric Le Gars, a présenté le 13 janvier 2017 ses vœux aux élus, aux membres du CCAS et au personnel communal, « cela faisait longtemps que cette salle du conseil n'avait pas accueilli les vœux du maire. Je remercie vivement l'ensemble des élus et les membres du CCAS qui m'entourent pour le travail accompli chaque jour à mes côtés ». Puis il s'adressait aux employés, « vous personnel communal, vous êtes les pièces maîtresses qui font avancer notre commune. Vous accompagnez, vous êtes à l'écoute des élus dans leurs décisions avec patience et dévouement. Vous êtes les acteurs principaux d'une collectivité au service d'un territoire. Nous avons de nombreux services et moyens humains, ce qui est nécessaire pour accomplir nos missions. Nous portons ensemble des valeurs communes pour défendre et apporter à notre population un service public de qualité ».

Il insistait sur le fait de faire face, ce qui est avant tout, est d'avoir la capacité de se projeter vers l'avenir. « La réussite de Le Palais ne se fait pas sans vous. Grâce à votre implication, la ville et le port sont des poumons essentiels à notre île. Notre ville, respire et vit au rythme des marées ». Il mettait en exergue que, « être utile aux autres et au plus grand nombre, dans des tâches difficiles, voire ingrates, c'est ce que nous effectuons avec cœur. Grâce à vous, tous services et toutes équipes confondus, la commune avance dans le bon sens », ajoutant, « vous me démontrez jour après jour, votre dévouement pour la cause communale, un grand merci à tous ! Je pense que la population est satisfaite et vous en est reconnaissante ». Dans les aléas des dotations en baisse, il évoquait, « nos charges s'alourdissent et nos recettes, s'étiolent malgré la bonne nouvelle de l'attribution de la dotation spécifique au surcoût insulaire ».

Au registre de l'actualité récente, il indiquait, « la disparition de notre chantier fin de peine après 20 ans d'existence est regrettable. Nous allons devoir imaginer un moyen de le remplacer, en précisant pour l'augmentation des charges de tra-

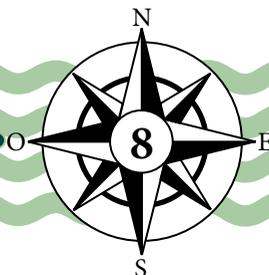
vail, « il faudra faire face. Je pense à la délivrance des cartes d'identité en plus des passeports pour l'ensemble de l'île. Le Palais est devenu bureau centralisateur, nous devons donc optimiser nos services, rendre effective la mutualisation entre communes et intercommunalité, tout en continuant à innover et à libérer l'initiative individuelle.

Pour le maire, « 2017 sera une année importante et nous aurons besoin de tout le monde : élus, employés et citoyens. Si nous faisons la somme de toutes les énergies positives, nous pouvons aller plus loin. Aussi avec force et courage, je vous demande de porter fièrement les couleurs de la capitale de Belle-Île. Je sais qu'ensemble, nous allons pouvoir faire face et je compte sur vous ».

Il concluait, « regardons la vie du bon côté pour moi le verre est toujours à moitié plein jamais à moitié vide. Laissons aux pessimistes l'aigreur de leur pensée ! Regardez l'horizon de nos coucher et lever de soleil. Ils nous promettent des jours meilleurs. Que 2017 nous apporte paix et sérénité, je souhaite à vos familles, une bonne et heureuse année de santé et prospérité ».

Bonne année à tous !





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Le Grand Chœur de Belle-Île

Le bureau de l'association (de gauche à droite) Marie-Laure Guillygomarc'h, secrétaire ; Gérard Loubens, président ; et Jean-Michel Lévêque, trésorier.

L'association « Sonerion A Gerveur » abrite en son sein la chorale « Le Grand Chœur de Belle-Île ». Elle a tenu son assemblée générale annuelle le mercredi 11 janvier, sous la présidence de Gérard Loubens, en l'absence, momentanée, excusée et regrettée de son chef de chœur, Claude Van Waerbeke.

Un bilan mitigé

Le président a présenté son rapport moral : « les prestations ont été nombreuses cette année encore, avec un concert d'hiver, quatre concerts d'été, une participation aux festivités liées à la célébration du 250e anniversaire de l'arrivée des Acadiens à Belle-Île et un concert donné en commun avec la chorale « Kanevedenn » au profit de la station belliloise de la SNSM ». Force a cependant été de constater une baisse sensible de la fréquentation des concerts donnés cet été, autour de 35 personnes en moyenne. Le trésorier, Jean Michel Leveque, a ainsi révélé

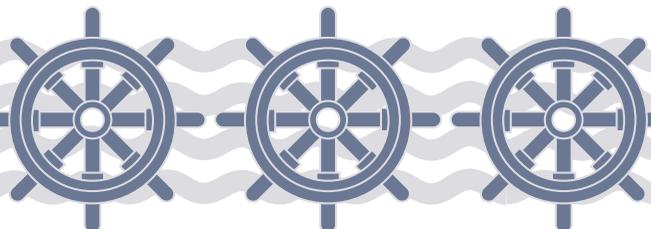
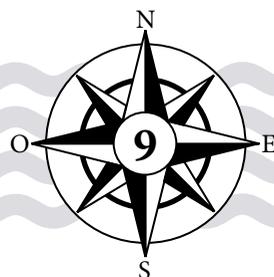
« l'exercice déficitaire de l'année écoulée ; même si la situation de trésorerie reste positive ». Les frais fixes, eux, demeurent en effet, avec, notamment l'indemnité d'occupation des édifices religieux (75 € par concert) ; et la Sacem : 50 € pour un concert gratuit ; 82 € lorsque le prix d'entrée est inférieur à 6 € ; 106 € au-delà et jusqu'à 12 €.

Le programme pour 2017

L'assemblée générale a néanmoins décidé de maintenir le

prix actuel de la cotisation des membres de la chorale : 28 € et 50 € pour un couple. Elle a également revu à la baisse le prix d'entrée aux concerts : 6 € au lieu de 7 €. Le concert d'hiver a eu lieu le 26 février ; les concerts d'été se feront les 16 juin (Le Palais), 23 juin (Bangor) ; 5 juillet (Le Palais) en commun avec la chorale « Mille et un sons » de Québec et le 12 août (Locmaria). « Notre chorale a reçu une proposition de l'association « Rêves de Clown » qui apporte des moments de bonheur aux enfants et aux adultes hospitalisés, pour organiser un concert à son profit », a indiqué Gérard Loubens. Contact va être pris avec la chorale « Kanevedenn » sur le sujet. Une rencontre avec la chorale d'Hennebont était prévue par ailleurs en mars. Odile Daniel, a rejoint le conseil d'administration. Trois membres sortants se sont représentés avec succès : Yolande Portugal, Marie-Thérèse Huel et Jeanne-Alice Guegan.





RANDONNÉE SPORTIVE

Une 5^e édition de «La Bellilienne»



Elle aura lieu le dimanche 4 juin, au départ de la Fontaine de Locmaria, place de Méaudre. Il s'agit d'une manifestation sportive, inscrite au calendrier national des randonnées, organisée par l'association «Belle-Île pousse-pied», présidée par Moïse Thomas.

Son conseil d'administration s'est réuni le jeudi 23 mars pour arrêter les premières décisions. Quatre circuits entièrement balisés en cours de finalisation seront proposés aux participants : 10 km (environ), 15, 20 et 30 km. Le coût de l'inscription a été fixé à 6 €. Les participants en provenance du continent pourront bénéficier de tarifs réduits pour la traversée s'ils s'inscrivent avant le 29 mai (17,50 € aller-retour). Cette année, l'association a reçu l'appui de Julien Hemery, qui exploite «La Cabane en Bois» de Port-Andro. Depuis le 1er septembre 2016, l'association a réalisé 29 sorties hebdomadaires, parcourant ainsi 330 km, auxquelles ont participé 638 marcheurs, a précisé Moïse Thomas



En bref...

CONCERT DE PRINTEMPS DU FESTIVAL LYRIQUE



Le Festival Lyrique International de Belle-Île-en-Mer a donné son traditionnel concert de printemps, le dimanche 16 avril 2017, à la salle Arletty. Au programme figurait, un duo pour voix et piano ! Un duo inédit, constitué de deux amies soprani, Jazmin Black-Grollemund (à droite) et Grace Carter (à gauche). Elles ont interprété des airs de Bach, Mozart, Monteverdi, Offenbach, Messager, Saint-Saëns, Humperdinck et Schuman, accompagnées au piano par Philip Walsh (au centre). Philip Walsh avait préparé un programme de choix qui a enchanté petits et grands.

ÉTAT CIVIL



LISTE DES NAISSANCES

Date	Prénoms et Noms	Fils / Fille de, et de :
03 mars 2017	Alyssa TOULIER	Patrick et d'Angélique LE MARRE
20 mars 2017	Soraya Leïla BOUDOUR	Ayedi et d'Alexandra CARIO

PUBLICATIONS DE MARIAGE

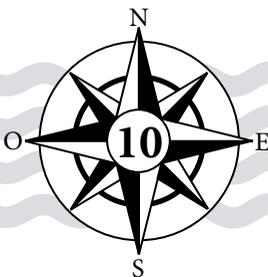
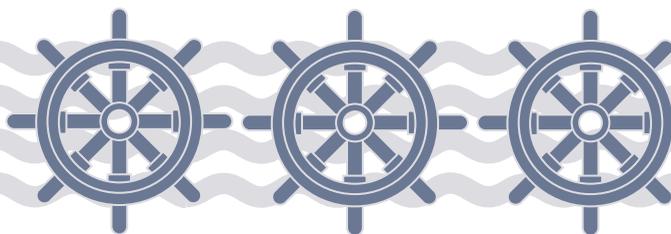
Date	Prénoms & Noms des époux	Prénoms & Noms des conjoints
11 février 2017	Zied SASSI	Alix GERMAIN

LISTE DES DÉCÈS

Date	Prénoms	Prénoms & Noms des époux	Domicile
02 février 2017	Bruno	MAREC	Le Palais
04 février 2017	Yvon	BELBÉOCH	Le Palais
06 février 2017	Gérard	LE JUEZ	Le Palais
14 février 2017	Renée	DULCHER Vve Abel THOMAS	Le Palais
17 février 2017	Jean-Pierre	ROINÉ	Le Palais
28 février 2017	Claude	LECLERC	Le Palais
07 mars 2017	Noëlle	MARIN	Le Palais
08 mars 2017	Michel	LE HALLE	Le Palais
22 mars 2017	Odile	GUÉGAN	Le Palais
27 mars 2017	Jeanne	LE JAUNARD	Le Palais

TRANSCRIPTIONS

23 mars 2017	Jean	POUCHIN	Vannes
26 mars 2017	Claude	FRUGIER	Vannes



VISITE DU DÉPUTÉ PHILIPPE LE RAY Permanence et vœux à Belle-Île



Le lundi 23 janvier 2017, le député Philippe Le Ray était à Belle-Île pour tenir une permanence et présenter ses vœux pour l'année 2017. Dans les locaux de la communauté de communes à Le Palais, il a pu échanger avec les Bellilois et Bellilloises sur les pro-

blématiques insulaires auxquelles ils sont confrontés : contraintes urbanistiques engendrées par la loi littoral et renforcées par la loi ALUR, problème de coût des transports maritimes pour les agriculteurs, répartition de l'offre de soins, développement économique... Il a

ensuite présenté ses vœux aux quatre maires et à leurs conseillers municipaux. L'occasion de rappeler son attachement au territoire et sa volonté de le défendre. Dans les faits cela s'est notamment traduit par le soutien puis le vote de la dotation communale d'insularité,

au-delà des clivages. Il s'agit également de défendre et de faire remonter les particularités îliennes auprès des instances ministérielles. La journée s'est poursuivie par un tour de l'île pour découvrir les projets en cours.

APPLICATION SMARTPHONE «STOP CAMBRIOLAGES»

Pour vous aider à lutter contre les cambriolages, protéger votre domicile et sécuriser vos biens, la gendarmerie du Morbihan vous propose une application gratuite comportant tous les conseils et réflexes à adopter pour empêcher du mieux possible la commission d'un cambriolage chez vous.

préfet et du colonel MASSIP, l'application «STOP CAMBRIOLAGES» à télécharger sur smartphone a été présentée. Les fonctionnalités de cette application créée par la gendarmerie nationale vont permettre aux Morbihannais qui auront téléchargé l'application sur leurs smartphones :

- de leur apporter des conseils pratiques pour prévenir contre les cambriolages ;
- de soutenir les victimes de cambriolage en leur rappelant la conduite à tenir en cas de cambriolages ;
- de faciliter l'inscription à « l'Opération Tranquillité Vacances » ;
- de les guider dans la recherche de la brigade de gendarmerie la plus proche de vous grâce au système de géolocalisation ;

de diffuser des alertes en temps réel d'un risque potentiel et précis sous forme de notification (message de notification réalisé par les officiers du groupement). Elle fait partie des différents dispositifs mis en œuvre par la gendarmerie du Morbihan pour lutter contre les cambriolages.

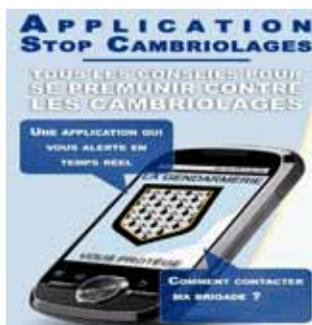
Comment télécharger cette application sur smartphone ?

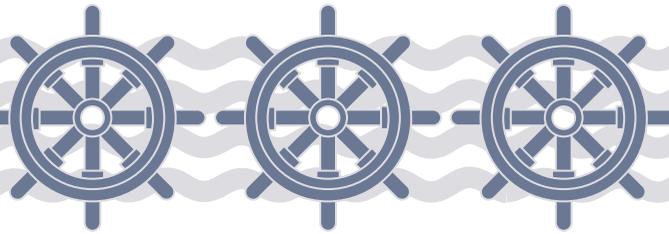
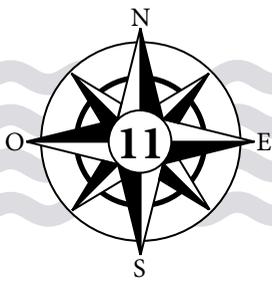
- Depuis les plates-formes de téléchargement de Google Play et d'Apple Store ;
- La page d'accueil qui s'ouvrira sera celle de la gendarmerie de l'HÉRAULT ou de l'AIN ;
- Aller sur MENU puis PERSONNALISATION. Dans le menu déroulant se porter sur : 56-Morbihan
- Enfin, accepter de recevoir des

alertes par notifications (message push transmis par le groupement de gendarmerie départementale du Morbihan (GGD56) lors de périodes, - message d'attention lors des grandes marées, des vacances estivales, etc.). Merci d'inviter vos proches, amis, contacts, à télécharger cette application.



Le 21 mars 2017 au matin, lors d'une conférence de presse en préfecture du Morbihan, en présence de Monsieur le





EXPERTISE COMPTABLE AUDITECO ouvre un bureau secondaire



De gauche à droite : Florence Prime, Patrice Le Guellaut et France Le Paih.

Auditeco, avec le cabinet Le Guellaut et associés, intervient auprès d'une clientèle variée issue des secteurs : du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, des services, professions libérales. «Les compétences des collaborateurs associées à une grande disponibilité et mobilité font de notre cabinet votre partenaire conseil

privilegié dans un grand nombre de domaines : gestion, comptabilité, fiscalité, gestion sociale, droit des sociétés, formation professionnelle, conseils en matière patrimoniale», a précisé le responsable.

Depuis le 1er septembre 2016, un bureau secondaire est ouvert. Il est situé 2 place de l'Hôtel-de-Ville à Le Palais (à gauche du porche de la mairie). Dans un premier temps, le bureau est accessible à la clientèle et aux partenaires professionnels du lundi au vendredi le matin de 9 h à 12 h 30 et le mercredi après-midi, de 13 h30 à 16 h. L'accueil est assuré sur

place par une assistante, Florence Prime, que l'on peut joindre également par téléphone N° 02 97 29 91 18 ou par courriel : florence-prime@cabinet-auditeco.fr

« Soucieux de répondre à nos valeurs de disponibilité et de proximité, nous avons par ailleurs, décidé pour animer notre bureau d'intensifier nos déplacements depuis Vannes afin d'assurer une présence plus régulière sur place. Ainsi un expert-comptable ou un responsable de mission se rendra désormais chaque semaine sur l'île, selon un planning défini », a indiqué Patrice Le Guellaut, le responsable.

UN LIVRET DU CITOYEN POUR 22 NOUVEAUX JEUNES ÉLECTEURS



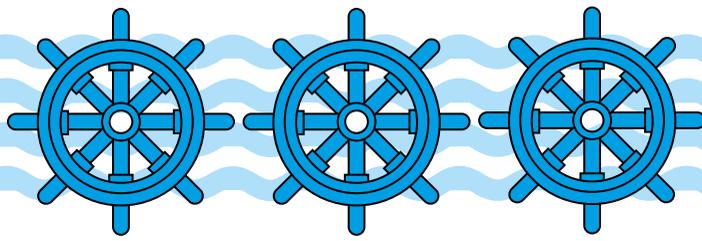
Une cérémonie de la citoyenneté organisée par la mairie de Le Palais, a réuni, le samedi 1er avril 2017, salle du conseil, quatorze jeunes Palantins, garçons et filles qui viennent d'atteindre la majorité civile de 18 ans. L'objet était de recevoir des mains du maire Frédéric Le Gars et deux adjointes Martine Collin et Mariel Vallade, le livret du citoyen, ainsi que leur carte d'électeur. Ils sont 22 nouveaux jeunes électeurs, ceux atteignant leur majorité d'ici le 22 avril prochain pour l'élection présidentielle et ceux d'ici le 11 juin pour les élections législatives. Avec leur toute première carte

d'électeur, ce petit livret détaille les droits et devoirs des jeunes citoyens. Le premier magistrat leur a rappelé que le vote est le premier devoir du citoyen. Il a développé l'ensemble de leurs droits et devoirs

qui sont repris sur le fascicule officiel : la responsabilité et le droit de vote, la présentation aux élections le témoignage en justice, l'égalité des sexes et le respect de la loi.



Les récipiendaires avec les élus à l'issue de la cérémonie.



TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ SUR L'ÉCLUSE



Les quatre éléments du batardeau ont été posés et retiennent l'eau du bassin à flot. Les agents peuvent travailler en sécurité en aval, sur le vantail de l'écluse.



Une vantelle neuve a été mise en place.

Comme prévu, les travaux d'étanchéité ont été réalisés sur l'écluse de Palais le vendredi 13 janvier. Ils ont consisté au changement de la vantelle du deuxième vantail de la structure. Celle du premier avait été changée en juin 2016. Une vantelle peut se définir comme une vanne à guichet coulissant dans

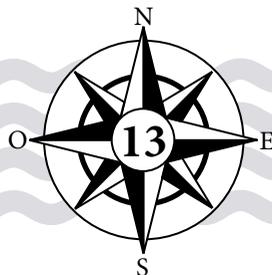
un cadre ; une sorte de trappe. Tôt le matin, les quatre éléments constituant le batardeau ont été posés afin que le bassin à flot reste en eau, en dépit de l'ouverture de l'écluse. Les agents ont alors profité de la marée basse (102 de coefficient à 11 h 16) pour placer la vantelle. L'écluse était à nouveau opérationnelle dans la soirée.

MISE EN SERVICE DU CARGO ROULIER «GOULPHAR»

Le nouveau bateau a effectué dans l'après-midi du jeudi 30 mars 2017 sa première entrée dans le port du Palais. Le GOULPHAR est un cargo roulier de 36,80m par 7,85m de large et 3,00m de creux. Il a un port en lourd de 178t et sera exploité à la vitesse de 10,5 nœuds. Il effectuera des rotations au départ de Vannes, Saint-Philibert et Quiberon vers Belle-Île, Houat et Hoëdic, et au départ de Lorient vers Groix. Sa vocation est de transporter des camions, engins de chantier, conteneurs et palettes à destination des îles du Morbihan. Le « Goulphar » (du nom du

grand phare de Belle-Île), sera le troisième navire de la compagnie TMC avec le « Guedel » et le « Taillefer » qui assurent depuis plusieurs années la livraison de matériaux sur les îles. Sa grande manœuvrabilité, grâce à deux moteurs, deux hélices, et son propulseur d'étrave et son accès par deux portes latérales lui permet d'accéder à n'importe quelle heure à l'avant-port de Le Palais. Avec le « Goulphar », la compagnie compte sur 20 à 30 % d'activité en plus. Ce navire sera également fort utile dans la perspective du chantier de la construction du nouvel hôpital.





QUELQUES CHIFFRES SUR LA COMMUNE...

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ÉTAT CIVIL									
Naissances	18	31	21	27	15	19	20	20	24
Décès	63	51	57	50	59	74	64	69	57
Mariages	9	5	12	16	7	13	15	13	14
URBANISME									
Permis déposés	57	58	58	63	33	36	38	45	53
Nouvelles RP	13	7	8	19	3	4	1	13	14
Nouvelles RS	21	6	11	23	8	2	8	19	19
Déclaration préalable	59	65	83	86	91	86	87	70	56
Demandes d'autorisation d'urbanisme	0	302	434	454	344	435	341	368	333
PC Pro							9	5	6
EFFECTIF SCOLAIRE									
Total									
Ecoles primaires et maternelles	304	291	264	246	240	230	212	195	191
Collèges	199	196	220	238	240	252	245	238	241
BIBLIOTHÈQUE									
Nombre de documents mis à disposition public	10 921	10 666	10 747	10 940	11 380	10 012	10 639	11 945	11 330
Nombre de prêts	27 343	31 254	33 894	34 635	35 824	37 558	37 171	31 576	29 418
Nbre d'abonnés insulaires	572	591	636	622	587	560	564	512	454
LE PALAIS	349	340	360	350	342	331	338	330	243
BANGOR	86	106	112	96	84	84	80	71	75
LOCMARIA	68	71	85	86	77	72	73	61	74
SAUZON	69	74	73	90	84	73	73	50	62
Nombre d'abonnés non insulaires	711	711	628	612	600	526	530	549	521
LISTES ÉLECTORALES									
Nombre d'inscrits							2056	2037	2127
PERSONNEL COMMUNAL									
Nombre d'agents									
Temps complet							23	23	22
Temps partiel							2	2	2
Temps non complet							8	4	5*
* dont 2 vacataires TAP + 2 agts TNC en dispo									

En bref...



LA BELLE-FONTAINE & SON AIGUADE VAUBAN

Le site de la Belle Fontaine est constitué d'un réservoir qui dissimule 850 000 litres d'eau douce retenue par deux quais. La Mairie de LE PALAIS a fait classer le réservoir au titre des Monuments Historiques en 1990.

Il sera ouvert au public pendant les vacances scolaires de 09 h à 17 h tous les jours (jours fériés compris).



ÉLAGAGE DES ARBRES

Remerciements aux habitants de la commune qui ont coupé les branches de leurs arbres qui tombaient sur la route. Cependant il en reste encore à élaguer pour circuler en sécurité à la veille des vacances

VOUS AVEZ BESOIN D'EUX



ILS ONT BESOIN DE VOUS

La Sécurité Civile en France repose essentiellement sur l'action des sapeurs-pompiers. Ils sont répartis en 3 catégories : les sapeurs-pompiers militaires, les sapeurs-pompiers professionnels (qui ont un statut de fonctionnaires territoriaux) et les sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers représentent la part la plus importante des effectifs (environ 200 000 sur le territoire français).

Pour le Morbihan, les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 2 611 pour 353 sapeurs-pompiers professionnels, femmes et hommes. L'importance de cet effectif permet d'assurer une distribution des secours la plus appropriée qui soit. Pour pérenniser cette distribution et leurs

effectifs, les centres de secours, et plus particulièrement celui de votre intercommunalité, ont besoin de volontaires pour s'engager au profit de la population.

C'est pourquoi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan et la mairie de Le Palais vous invitent à rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers volontaires de Belle-Île-en-Mer.

Cette activité ne s'inscrit pas dans le strict cadre du bénévolat. En effet, en tant que sapeur-pompier volontaire, vous bénéficierez d'indemnités horaires tant pendant vos temps de formation que sur celui passé sur les lieux des interventions. A noter que ces indemnités ne sont pas imposables, et n'entrent donc pas dans le calcul de

vos revenus.

Il n'y a pas de profil type pour devenir sapeur-pompier volontaire. Chacun d'entre vous, femme ou homme, peut assurer ces missions qui sont en majorité des opérations de secours à personnes.

Appel à volontaires

Dans cet objectif, le centre de secours de Belle-Île-en-Mer recherche des personnes susceptibles de rejoindre son effectif afin de le renforcer et permettre la pérennité de ses missions. N'hésitez pas à contacter le chef de centre de secours de Belle-Île-en-Mer, le lieutenant Fabrice Tonnel, pour plus de renseignements. Le site Internet du SDIS 56 vous donnera également une vision du monde et de l'organisation des secours dans le Morbihan.

« Un engagement important, au service des autres »

RENSEIGNEMENTS

Auprès du centre de secours de Belle-Île-en-Mer

Chef de centre : Lieutenant Fabrice Tonnel

Tél : 02 97 31 53 63 Fax : 0297 31 59 73

Port : 06 08 54 28 48 - Mail : ftonnel@sdis56.fr

Adresse du centre : Kersablen 56360 Le Palais

Auprès de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours :

Adresse : SDIS 56 – 40 rue Jean JAURES – PIBS – CP 62 – 56038 – Vannes Cedex - Site internet : www.sdis56.fr

Service du développement du volontariat :

Chantal CASSAGNE au 02 97 54 56 25

Mail : cchassagne@sdis56.fr





DÉCHETS INERTES SUR L'ÎLE

Enfin une solution pour les stocker

Enfin une solution pour stocker les déchets inertes à Belle-Île ! L'absence de filière fiable de stockage des déchets inertes posait un problème légal et limitait les activités des entreprises de construction. L'île avait besoin d'une solution techniquement sûre et approuvée par les autorités compétentes. C'est désormais chose faite puisque le préfet du Morbihan vient d'autoriser la société SNECAM à stocker des déchets inertes, issus de chantiers de BTP, dans la carrière de Mérézelle, située sur la commune du Palais à Belle-Ile-en-mer (56). Cette autorisation porte sur 25 000 tonnes de matériaux. Elle doit permettre de débiter le remblaiement de la carrière pour sa remise en état, concomitamment à son exploitation, puisque le préfet du Morbihan a accordé une prolongation d'exploitation.

Valorisation des matériaux

Désormais, avec la carrière de Mérézelle, les entreprises de Belle-Ile ont à leur disposition un site pour apporter leurs déchets inertes provenant de chantiers de BTP et de collectivités. Sont concernés les matériaux de chantiers de déconstruction et de tranchées de chaussées : béton, briques, tuiles et céramiques, mélanges bitumineux ne contenant ni goudron ni amiante, terres et pierres... Après dépôt sur une plateforme, ces matériaux seront triés. Les bétons et

autres cailloux de qualité seront recyclés pour être réutilisés en couches de forme. Les matériaux non valorisables seront déposés au fond de la carrière pour permettre sa remise en état progressive tout en sécurisant le site par renforcement du front de taille.

Tous les apports, dont le volume est limité à 25 000 tonnes, seront vérifiés de manière à en contrôler la provenance, les quantités, les caractéristiques et donc la conformité à leur destination, aussi bien pour la valorisation que pour le remblayage.

À propos du site

La carrière de Mérézelle, qui s'étend sur 2,5 ha sur la commune du Palais à Belle-Ile-en-Mer, est exploitée par la «Société Nouvelle d'Exploitation de la carrière de Mérézelle» (SNECAM). Détenu à 50 % par l'Entreprise CHARIER depuis sa prise de participation en

2015, elle est dirigée par Patrick Rueland. On y extrait du porphyre, une roche magmatique principalement utilisée pour les chantiers de travaux publics.

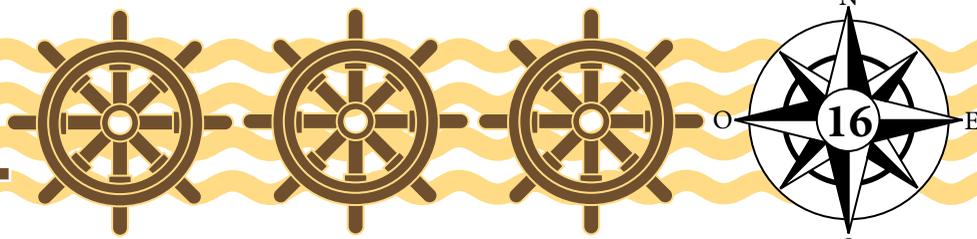
Prolongation de l'exploitation

Parallèlement à cette autorisation de remise en état de la carrière, la SNECAM a obtenu une autorisation de prolongation de son exploitation pour deux ans, jusqu'en décembre 2018. Ce délai permettra l'instruction de la demande d'autorisation d'exploitation pour une durée de trente ans, sachant que la précédente autorisation de trente ans s'est achevée en décembre 2016.

En savoir plus sur l'Entreprise

L'Entreprise CHARIER a été créée en 1897. Elle compte aujourd'hui plus de 1 260 salariés, dont 10 % de femmes, pour une moyenne d'âge de 43 ans. Entreprise familiale, dont l'actionariat est détenu par la famille Charier, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 218 M€ en 2015. Depuis 2013, elle est dirigée par Paul Bazireau, président du directoire. A l'écoute de ses clients, elle réalise leurs projets innovants dans différents domaines : granulats, terrassement déconstruction et désamiantage, routes et travaux urbains, déchets et valorisation, génie civil et travaux spéciaux. C'est également une entreprise véritablement engagée dans une démarche responsable au niveau social et environnemental.





L'an deux mil dix-sept, le 6 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Frédéric LE GARS, Maire. Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Martine COLLIN, Tibault GROLLEMUND, Jean-Luc GUENNEC, Muriel VALLADE. Les Conseillers : Yvette GALLENÉ, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH arrivée à 20h36, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Jacqueline KÉRIGNARD à Martine COLLIN, Philippe ENHART à Marie-Françoise LEBLANC, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Martine HUCHET. Absents excusés : Jérôme LE DOUX, Jean-Pierre TANNEA. Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 23, de présents : 18, de votants : 21. Convocation : 31 janvier 2017. Absence de remarques concernant le précédent compte-rendu.

1- AVENANT À LA CONVENTION COMMUNE/OGEC

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité et autorise le Maire à signer un avenant à la convention passée avec l'OGEC Sainte-Anne en date du 14 avril 2003 pour tenir compte des effectifs 2016/2017. La prise en charge au titre

de l'année scolaire 2016/2017 sera de 647 € par élève de classe élémentaire, soit 647 € x 45 élèves = 29 115 € ; 1 472 € par élève de classe de maternelle, soit 1 472 € x 34 élèves = 50 048 €. Cette dépense de 79 163 €, sera mandatée en 3 tranches de 26 387€.

2- PARTICIPATION SCOLAIRE ÉCOLE SAINTE-MARIE DE SAUZON

Selon les frais de scolarité fixés par convention avec l'OGEC SAINTE-ANNE, la participation de la commune pour l'année 2016/2017 à l'école Sainte-Marie de Sauzon est fixée à 6 179€ selon de détail suivant : 2 944 € pour 2 élèves de Palais scolarisés en maternelle ; 3 235 € pour 5 élèves de Palais scolarisés en élémentaire. Avis favorable du Conseil Municipal.

3- ÉCOLE STANISLAS POMET : RÉPARTITION DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2016-2017

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de participation à la scolarisation 2016-2017 pour les élèves scolarisés à l'école Stanislas POMET et domiciliés sur les autres communes pour un montant total de 14 833 €. BANGOR : 7 829 € ; Élémentaire : 3 élèves x 647 € = 1 941 € ; Maternelle : 4 élèves x 1 472 € = 5 888 € ; LOCMARIA : 3 591€. Élémentaire : 1 élève x 647€ = 647 € ; Maternelle : 2 élèves x 1 472 € = 2 944 € ; SAUZON : 3 413€. Élémentaire : 3 élèves x 647 € = 1 941 €. Maternelle : 1 élève x 1 472 € = 1 472 €.

4- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Extension sur la RD 190

Une extension du réseau d'éclairage public (du collègue Michel Lotte à la Ressourcerie) est prévue pour éclairer le passage piéton réalisé route de Bangor, à proximité du Chtal. Montant des travaux : 29 200 € HT financés par Morbihan Energie à hauteur de 8 580 € soit une contribution communale de 20 620 € HT. Il s'agit de mesures de sécurité nécessaires et obligatoires en raison du passage piéton surélevé indique le Maire en réponse à Catherine MAREC. Afin de diminuer les frais (travaux et fonctionnement), Madame MAREC suggère l'usage de candélabres alimentés par éoliennes et panneaux solaires. En effet indique Pour le Maire, cette idée mérite d'être étudiée, mais dans le cadre d'essais isolés pour commencer, plutôt que sur une extension comme celle-ci où une série de candélabres a déjà été installée récemment. Il était préférable de conserver une harmonie. Avis favorable du Conseil à l'unanimité. Jérôme HAYS signale un

oubli de marquage au sol du passage piéton près de la porte Bangor.

5- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » au « Syndicat Morbihan Energie »

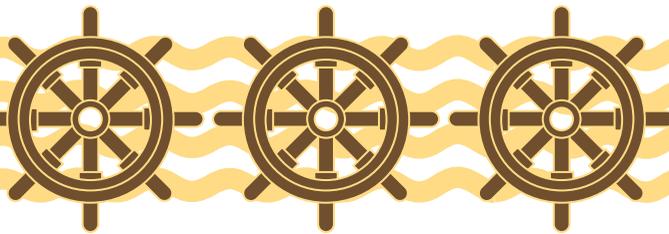
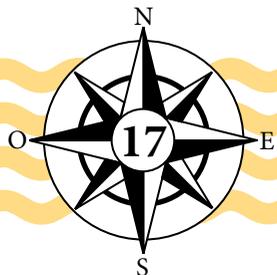
Il s'agit de transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat Morbihan Énergie. Le syndicat se chargera ainsi de la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques et hybrides. La commune versera à ce titre une participation financière au syndicat d'un montant de 1 200€. La borne de recharge sera installée sur le parking des Glacis. Marie-Françoise LE BLANC demande si « Morbihan Énergie » percevra le montant payé par les particuliers. Ce sera le cas puisque le syndicat assurera la totalité des travaux d'installation mais aussi l'alimentation de la borne.

Existe-t-il d'autres bornes de recharge sur l'île ? demande Jérôme HAYS. Il n'existe actuellement aucune borne de recharge sur le domaine public. Contrairement aux idées transmises, la voiture électrique n'est pas un mode de transport écologique précise Catherine MAREC : la charge des véhicules fait appel au nucléaire, les batteries sont polluantes, les réserves naturelles de lithium ne seraient pas suffisantes pour équiper tous les véhicules de la planète. De plus, le coût est encore élevé pour le consommateur : prix d'achat supérieur, location d'une batterie chaque mois (environ 100€/mois). Tout ceci dans une région qui ne possède pas de centrale nucléaire et importe son électricité... Catherine MAREC souhaite que les solutions alternatives soient étudiées. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce transfert, à l'unanimité, à compter du 1er mars et pour une période de 5 ans.

6- CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME

Dans le cadre de la demande de classement de la commune en station classée de tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que la collectivité n'a pas fait l'objet, de son fait, d'une infraction aux législations et réglementations sanitaires durant les trois années qui précèdent la demande de classement.

7- PERSONNEL (Modification du régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP et de l'indemnité spéciale de police municipale)



Un groupe de travail a étudié la mise en place du nouveau régime indemnitaire : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le projet a reçu l'avis favorable du comité technique local du 30 janvier 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'instauration du RIFSEEP composé d'une part fonctions (IFSE) uniquement, au bénéfice des membres des cadres d'emplois visés par la délibération à compter du 1er mars 2017 et valide les critères et montants proposés. Marie-Françoise LE BLANC regrette que l'absence de publication des décrets concernant certains cadres d'emplois retarde l'application du RIFSEEP pour les cadres d'emplois telles que les filières technique et culturelle. Un nouveau dossier devra donc être préparé pour ces filières et présenté au comité technique puis au Conseil. Le Maire propose la mise en place de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents, des chefs de service et des directeurs de la police municipale à compter du 1er mars 2017. Cette indemnité viendra compenser l'absence de prise en compte de la filière police municipale dans le RIFSEEP. En application des textes, le taux proposé est de 7% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension, pour le grade concerné. L'indemnité sera modulée en fonction des absences selon les mêmes conditions que le RIFSEEP. Le dossier sera soumis à l'avis du prochain comité technique. Avis favorable du Conseil.

8- ÉCHANGE DE PARCELLES À ANTOUREAU

Le Conseil donne un avis favorable à l'échange de parcelles proposé à Antoureau, entre Yves SEVENO et la commune. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par Monsieur SEVENO.

9- MOBILE-HOME : participation locative

Un mobile-home d'occasion, destiné à l'hébergement des agents saisonniers à la police municipale, a été acquis par la commune en 2016 (la commune louait auparavant des logements dans le privé). Celui-ci a été placé sur le terrain communal des Glacis à côté de ceux des renforts de gendarmerie. Disposant de 2 chambres, il peut accueillir 2 agents. Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation mensuelle à 150€ / occupant.

10- QUESTIONS DIVERSES

10-1- Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la politique sociale de l'accès à la propriété, Bretagne Sud Habitat (BSH) envisage la mise en vente de logements individuels de la résidence « La Poudrière ». À ce titre, BSH sollicite la résiliation du bail emphytéotique par lequel la commune a mis le terrain du projet à disposition de BSH jusqu'au 01/01/2043. Les locataires occupants seront prioritaires et bénéficieront d'un prix de vente minoré. Une clause « anti spéculation » empêchera la revente des logements à destination de résidence secondaire dans les 5 ans. Et pour ceux qui ne sont pas intéressés par l'acquisition ? demande Marie-Françoise LE BLANC. Ils continueront à occuper leur logement. Le Maire propose d'autoriser la vente de 50% des logements dans un premier temps, avec résiliation du bail pour les logements concernés si c'est possible. Ce qui facilitera la vente. Comment choisir si tous les locataires souhaitent acheter ? demande Madame MAREC. C'est peu probable. Jérôme HAYS propose de vendre 30% pour commencer. Le Maire précise que cette vente vise à dégager de la capacité d'autofinancement pour le bailleur et rappelle que la commune a sollicité BSH pour le projet d'éco-lotissement de Bellevue. Le sujet sera mis en délibération lors du prochain Conseil de mars.

10-2- Le club « Aston Martins Owners Club » France séjournera à Belle-Île du 29/09 au 01/10/17 avec 38 véhicules. Un défilé est prévu avec éléction du prix de l'élégance.

10-3- En raison du renforcement des normes de sécurité lors des manifestations, le Maire propose de créer un groupe de travail pour la préparation et la mise en place de la sécurité des animations à venir. Catherine MAREC souligne que le dispositif anti-intrusion a mobilisé beaucoup de personnel et d'élus en 2016. Marie-Françoise LE BLANC demande si la programmation des Palais Piéton est faite. La commission animation se réunira prochainement. Le groupe de travail sera constitué de Jacky Lemaire, Georges Mignon, Tibault Grollemund, Stéphane Tinchant, Jérôme Hays et Martine Huchet.

10-4- Jean-Luc GUENNEC indique que la commune a décidé de prendre en charge l'entretien, le contrôle et la perception des redevances des zones de mouillage extérieures (ZMEL) de Port Fouquet à Port York. Avant toute délégation

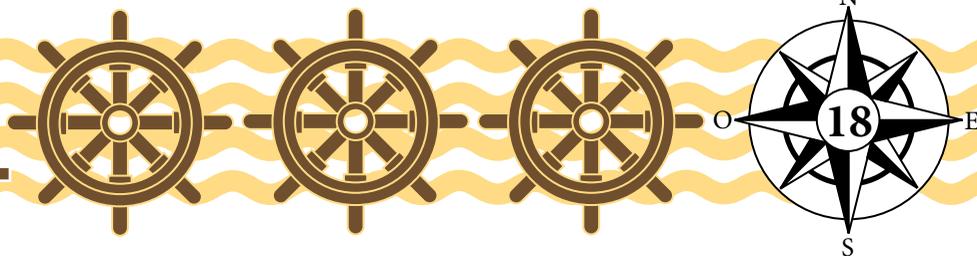
de l'État, une étude d'impact, sous maîtrise d'ouvrage communale, est nécessaire sur la totalité du littoral bellillois. Selon Monsieur le Maire, cette nouvelle mission devrait pouvoir être assurée sans moyens matériels supplémentaires, au moyen de contrôles effectués de la côte à raison d'une à 2 fois/semaine. Catherine MAREC demande si de nouveaux mouillages peuvent être ajoutés et indique que certaines bouées sont abandonnées. Jean-Luc GUENNEC précise que l'État demande aux collectivités de réaliser une étude d'impact sur le milieu. A ce sujet, Catherine MAREC indique que certaines bouées ont été supprimées ou déplacées pour protéger l'herbier proche du Gros-Rocher par exemple. Malgré cela, des voiliers viennent parfois jeter l'ancre de nuit dans la zone à protéger.

10-5- Martine COLLIN donne lecture des remerciements de la classe de neige de l'école Stanislas POUOMET.

10-6- Jérôme HAYS demande ce que devient le logement des médecins. Nous sommes en attente d'information de l'hôpital précise le Maire qui a assisté au conseil d'administration du FBI Mer où l'importance de l'existence de ce logement a été rappelée.

10-7- Catherine MAREC fait part au Conseil de son inquiétude vis-à-vis de la réserve en eau potable et demande s'il n'est pas du ressort du Maire d'alerter Monsieur le Préfet à ce sujet. Les mesures de restrictions ne devraient-elles pas être mises en place ? Ce problème était à l'ordre du jour du comité syndical du 27 janvier dernier précise le Maire. Le Syndicat Eau du Morbihan a réalisé un focus sur l'alimentation en eau potable sur tout le département et la Préfecture a réuni le comité de pilotage « Sécheresse » fin janvier. A Belle-Île, la réserve est actuellement de 500 000m³ pour une capacité totale de 800 000m³. C'est une réserve suffisante pour tenir jusqu'en septembre, mais la perspective d'un hiver sec est à anticiper. À ce titre, le Préfet a autorisé le captage au fil de l'eau des 6 stations de pompage de l'île. A ce jour, seules deux des 6 stations sont en service, reprend Madame MAREC. Sans être alarmiste, elle engage à la vigilance. Une information locale d'économies d'eau n'est-elle pas souhaitable Monsieur le Maire indique que la station du Coléty est en travaux, et qu'une information sera faite dans le Petit Journal. Séance levée à 21h43.

CONSEIL MUNICIPAL



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Martine COLLIN, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Marie-Céline GUILLERME, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH, Jérôme LE DOUX, Catherine MAREC, Georges MIGNON. Pouvoir : Philippe ENHART à Marie-Françoise LE BLANC, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Martine HUCHET, Tibault GROLLEMUND à Martine COLLIN, Marie-Christine PERRUCHOT à Ludovic HUCHET, Béatrice TERRIEN à Jean-Luc GUENNEC, Jacky LEMAIRE à Georges MIGNON. Absents excusés : Jean-Pierre TANNEREAU, Jérôme HAYS, Marie-Paule PERRUCHOT, Yvette GALLENE, Muriel VALLADE. Secrétaire de séance : Martine COLLIN. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 23, de présents : 12, de votants : 18. Convocation : 7 mars 2017. Absence de remarques concernant le précédent compte-rendu. Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Jérôme LEDOUX comme président de séance pendant le vote des comptes administratifs 2016.

1-COMPTES DE GESTION 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2015 dressé par le receveur n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.



2-COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Budget communal :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 2 072 632.87€ dont 129 115.90 € d'intérêts d'emprunts et dettes ; Les recettes de fonctionnement s'élevaient à 2 524 856.71 € réparties comme suit : 258 396€ de produits des services, 1 356 177€ d'impôts et taxes diverses, 739 351€ de dotations de l'Etat, 96 308€ de revenus des immeubles. L'excédent de fonctionnement 2016 s'élève à 402 541.00 € duquel il faudra déduire le remboursement du capital des emprunts 2017 (249 095.46€) soit une épargne nette de 106 445.54€.

Les dépenses d'investissement s'élevaient à 876 609.79€ et portent essentiellement sur l'effacement des réseaux, les travaux de voirie, l'affaissement côtier de Ramonette, diverses installations et études. Les recettes d'investissement se montent à 944 214.30€ dont 200 685€ de subventions diverses, 741 099€ de dotations, TVA, TLE, excédent de fonctionnement capitalisé. Comme prévu au budget primitif, l'exercice 2016 a été réalisé sans aucun emprunt. La section d'investissement présente un excédent de 395 419.15€ qui sera reporté en 2017.

Budget du port : présenté par Monsieur Jean-Luc Guennec. Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 1 099 386 € dont 323 945€ de frais de personnel, 406 111€ de charges à caractère général, 22 462€ d'intérêts d'emprunts et 282 181 € de dotations aux amortissements. Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 250 992 € comprennent notamment les redevances portuaires : 501 774€, les contrats plaisance 157 151€ et le passage 240 414€, la vente de carburant 143 695€. L'excédent de fonctionnement ainsi dégagé est de 151 605.51€ dont il faut déduire le capital des emprunts 2017 (75 390.66€), soit une épargne nette de 76 214.85€. Les dépenses d'investissement s'élevaient à 343 286 € et concernent le solde du marché d'aménagement du quai Fouquet, la maison des pêcheurs, les mouillages, l'acquisition de matériel informatique, et de zodiacs, le remboursement du capital des prêts (73 470€). Les viviers installés fin décembre seront financés sur l'exercice 2017.

Les recettes d'investissement se montent à 505 595 € dont 124 613 € d'excédent de fonctionnement 2015. départemental. Conformément au budget primitif, l'exercice 2016 a été réalisé sans aucun emprunt. La section d'investissement présente un excédent de 158 309.54€ qui sera reporté sur l'exercice 2017.

Budget de la ZA de Mérézel :

Les dépenses réelles concernent les travaux effectués pour la 2ème tranche de la zone d'activité pour la somme de 5 231.21€ HT. Aucune recette encaissée courant 2016, des ventes de terrains sont en cours chez le notaire. Pour 2017, il restera à encaisser 133 440€ de vente de terrains et financer par le budget principal un déficit cumulé des deux tranches de travaux de la zone d'un montant de 56 660.62€.

Budget VVF :

Le compte administratif se résume au remboursement des prêts par la commune : capital 68 153.73€ et intérêts 11 845.17€ soit une annuité de 79 998.90€ remboursée intégralement par VVF Village.

Le Maire se retirant au moment des votes, le président de séance demande au conseil de se prononcer sur les différents comptes administratifs : commune, port, ZA de Mérézel, VVF ; qui sont approuvés à l'una-

nimité des voix.

3-AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Conseil, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats suivants :

COMMUNE : 362 541€ (art.1068) pour financer les dépenses d'investissement. 40 000€ (art. 002) résultat de fonctionnement reporté. **PORT :** 131 065.51 € (art.1068) pour financer les dépenses d'investissement. 20 000.00 € (art.002) résultat de fonctionnement reporté. **ZA de Mérézel :** 190 099.62 € (art.002) résultat de fonctionnement reporté. **VVF :** 68 153.76 € (art.1068) pour financer les dépenses d'investissement

4-DEPLACEMENT DU MAIRE

S'agissant d'une mission spéciale (hors cadre normal), le Conseil décide de prendre en charge les frais de déplacement du maire pour son déplacement prévu le 23 juin 2017 à Toulon pour assister au congrès national des Villes Mairaines. Madame Marie-Françoise LE BLANC s'interroge sur les Villes Mairaines. Il s'agit de l'association en charge du parage du navire-école tel que « Le Tigre ».

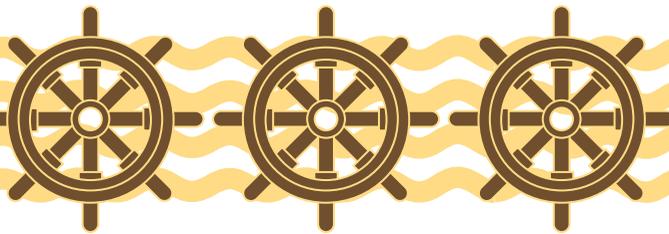
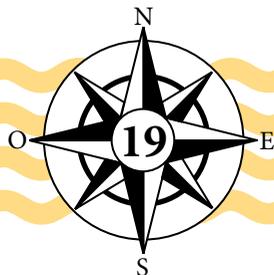
5-MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

La Mission Locale pour l'Emploi accompagne les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et la qualification. Il s'agit d'une mission d'insertion professionnelle et sociale pour 1 600 jeunes suivis sur le secteur en 2016 dont environ 30 sur Belle Ile précise Monsieur le Maire. Les orientations 2017 portent sur la mobilité, la création d'un service emploi pour répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des PME, la participation à la mise en œuvre de la Maison des Services. Madame Martine HUCHET donne l'exemple d'un financement obtenu par la mission locale pour un jeune souhaitant reprendre une formation suite à un changement d'orientation. Madame Marie-Françoise LE BLANC rappelle les aides obtenues il y a quelques années pour le financement du permis de conduire. Avis favorable du Conseil pour contribuer au fonctionnement de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes à hauteur de 6 506.50 € pour l'année 2017.

6-FESTIVAL DU «MOR BRAZ 2017»

ESCALES PHOTOS

Le Festival du Mor Braz concerne plus que les communes de Le Palais, Hoëdic, Houat, Plouharnel, Locmariaquer et La Trinité sur Mer puisque Sauzon s'est retiré. Cette année, le thème portera sur la pêche en mer. Suite à la question de Madame Catherine MAREC sur le choix des photographes et du format des affiches, Monsieur le Maire précise que la recherche de photographe est effectuée par le directeur artistique puis validée par le conseil d'administration de l'association. Les formats dépendent des photographes mais le support de fixation permet une adaptation pour ne pas nécessiter de percer les fa-



SÉANCE DU 13 mars 2017

gades chaque année. Avis favorable du Conseil pour le renouvellement de la convention pour un montant de 2 000€.

7-CONVENTION COMMUNE/CCBI : OCCUPATION DE L'ÉCOLE Stanislas poumet

Ce point est reporté en raison de modifications transmises par les Pep56 le 10 mars et n'ayant pas permis la mise à jour de la convention.

8-ACQUISITION D'UN MOBIL-HOME

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'un mobil-home neuf validé par la commission finances-travaux du mars 2017 pour un montant de 11 500 € HT. Ce mobil-home viendra rejoindre le 1er sur le terrain communal des Glacis et est destiné à l'hébergement des policiers municipaux saisonniers et pourrait aussi servir pour les médecins.

Pour répondre à la question de Madame Martine HUCHET, Monsieur le Maire rappelle que, selon la décision du conseil municipal du 6 février 2017, une participation financière de 150 €/mois sera demandée à chaque occupant.

Pour Madame Geneviève LE CLECH, il faudrait en premier lieu faire le tour des campings pour savoir s'il est possible de leur acheter un mobil-home d'occasion. Madame LE CLECH ajoute que plusieurs mobil-home arrivent chaque année sur l'île mais que dans la majeure partie des cas, ils ne repartent pas (pas d'épaves de mobil-home à partir sur les quais). Le prix du mobil-home proposé semble très élevé pour Monsieur LE DOUX qui a eu connaissance d'occasions à 5 000€ au camping de Bordénéo. Le mobil-home proposé ici est vendu d'occasion mais n'a jamais servi, il est donc à l'état neuf.

Monsieur le Maire propose de consulter le camping de Bordénéo pour connaître les possibilités d'occupation sur place.

9-BRETAGNE SUD HABITAT Résidence La Poudrière

Comme indiqué lors du conseil municipal du 6 février dernier, il s'agit d'autoriser la vente de logements individuels à la résidence La Poudrière et résilier le bail emphytéotique accordé à Bretagne Sud Habitat. Monsieur le Maire confirme à Madame LE BLANC que les locataires ne désirant pas se porter acquéreurs ne pourront pas être expulsés et ne subiront pas d'augmentation significative de leur loyer. Pour Madame LE BLANC, il s'agit d'une belle opportunité pour les locataires mais cela représente aussi une diminution du nombre de locatifs sur la commune. La vente des logements permettra de financer de nouveaux logements rappelle Monsieur le Maire. La vente de 50% des logements de la résidence La Poudrière et la résiliation du bail emphytéotique sont acceptées à l'unanimité.

10-LOGEMENT DES MÉDECINS

Le Conseil, à l'unanimité, valide la répartition sui-

vante pour les charges afférentes au logement des médecins pour l'année 2016 : total des frais 2016 : 8 331.74€ dont 50% pour Palais (4 165.87€) et 50% à répartir entre les communes de Bangor, Locmaria et Sauzon. Les communes de BANGOR et LOCMARIA seront à nouveau sollicitées malgré leurs refus des années précédentes. Pour l'année 2017, il est proposé de renouveler le bail auprès de Madame CASTERS et de prendre en charge la gestion du logement afin d'avoir un suivi de son occupation effective. Une participation financière de 20€ /nuitée sera demandée aux occupants (médecins, stagiaires, internes). Avis favorable du Conseil.

11-ÉGLISE

Mise en conformité de l'installation électrique



L'église fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité en raison de la vétusté de son installation électrique. Le devis de mise en conformité établi par la Société LAUTECH s'élève à 51 840,12 € H.T. Madame Marie-Céline GUILLERME rappelle la demande de Monsieur Jérôme HAYS concernant le chauffage électrique d'appoint.

Il n'est ici question que de la mise en conformité de l'installation électrique. Le Conseil accepte le plan de financement prévisionnel suivant : 27 % : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) soit 13 997 € - 20 % Conseil Départemental : 10 368 € - 30 % Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 15 552 € - Le solde financé par la Commune

12-LOCAL MAISON DES PÊCHEURS

Sur proposition de la commission finances-travaux, le Conseil décide d'accorder à Mr Christophe GERMAIN (SAS KAVAC), la location du local du rez-de-chaussée de la maison des pêcheurs libéré par la SAS Bord de Côte le 31 décembre 2016. Le bail dérogatoire sans propriété commerciale sera établi par Maître LELOUP pour 3 ans, à compter du 1er avril 2017 moyennant un loyer annuel de 4 500 € H.T.

13-OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Monsieur le Maire rappelle que la commune est titulaire du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de la Coulisse et sous la Citadelle accordé pour une durée de 2 ans arriv-

à échéance au 31/12/2016. Comme évoqué lors des réunions du 30/11/2016 et du 1/02/2017, la commune souhaite étendre sa compétence mouillages sur l'ensemble de son littoral. Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter les services de l'Etat pour : - la demande de création d'une ZMEL sur l'ensemble de son littoral de Port Jean à Port York, - la prolongation du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers de la Coulisse (Ramonette) et l'anse de Le Palais.

14- QUESTIONS DIVERSES



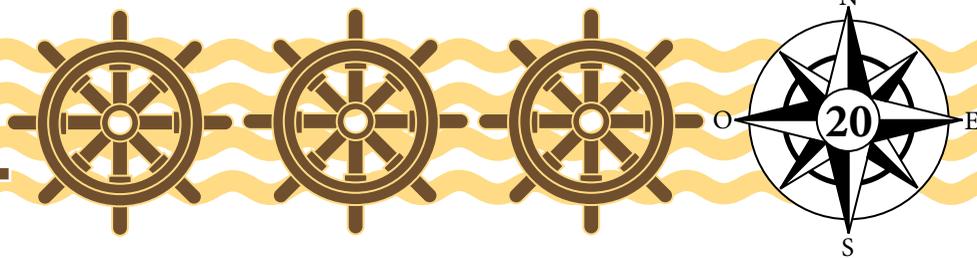
Un nouveau planning d'organisation du temps scolaire a été établi en concertation avec l'équipe éducative, le conseil d'école, les ATSEM et les intervenants TAP. Il prévoit deux créneaux de 1h30 d'activités périscolaires de 15h à 16h30 le lundi et vendredi au lieu de 3 fois 1 heure cette année. Le mardi et le jeudi, la classe finira à 16h00. Le reste du planning de la semaine d'école n'est pas modifié. Avis favorable du Conseil à cette proposition qui devra être validée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Le conseil est informé des statistiques 2016 en matière d'état civil, urbanisme, effectifs scolaires, activités de la bibliothèque.



Chaque conseiller a reçu le tableau des permanences pour les scrutins à venir et devra prévenir le service élection au plus vite en cas d'empêchement.

(Suite à la page 20)



À la suite de sa rencontre avec Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire indique que la future maison de santé n'entre pas dans le plan de financement de l'hôpital et devra être prise en charge par la commune siège, comme sur le continent.



Madame LE BLANC s'étonne que la seule commune de Le Palais soit mise à contribution alors qu'il s'agit de l'hôpital de Belle-Île.

Plusieurs insulaires se sont liés pour fêter l'arrivée du printemps par un défilé costumé le samedi 25 mars à partir de 13h30, le centre de Le Palais sera piéton jusqu'à 19h. Différents points d'animations sont prévus dans la ville, regroupant les associations de parents d'élèves, commerçants, musiciens...

Une réunion publique présentée par EOLFI se tiendra à la salle Arletty le 12 avril à 18h30 concernant le projet de parc éolien flottant.

MISACO organise une conférence sur la santé mentale au travail le mardi 21 mars à 20h30.

Madame Martine COLLIN, adjointe aux affaires scolaires, informe les conseillers qu'un questionnaire sera prochainement distribué aux jeunes Palantins de 13-17 ans, par le biais des écoles. Ce questionnaire sera suivi d'une rencontre en mairie afin de connaître leurs attentes et étudier avec eux des possibilités d'animations. Madame HUCHET demande si un projet précis est déjà à l'étude. Ce n'est pas le cas pour l'instant, il est prévu d'entendre les jeunes en premier. Et s'ils demandent un local ? La commune étudiera la possibilité de leur donner satisfaction précise le Maire, des crédits seront prévus pour la jeunesse au budget 2017.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Certains commerçants du marché ont reçu des décharges électriques via leur balance. Une vérification

des bornes électriques est souhaitée.

Le public propose de solliciter le mécénat et/ou les usagers pour les travaux relatifs à l'église.

Qu'entend-t-on par maison de santé ? Réponse donnée : Il s'agit de la mutualisation des professionnels de santé libéraux. Ce projet est une demande de l'agence Régionale de Santé dans le cadre du contrat local de santé, il est actuellement estimé à 1 000 000€ HT et devrait être aidé à hauteur de 80%. Une mutualisation à l'échelle de l'île n'est-elle pas envisageable ? C'est l'avis du conseil municipal mais il n'est pas partagé par tous.

Un conseil municipal des jeunes est-il envisagé ? C'est une bonne idée souligne Monsieur le Maire, mais le temps et l'énergie manquent actuellement.

Le public s'interroge sur le logement destiné aux médecins dont le bail est reconduit alors qu'il est question d'acheter un mobil-home qui pourrait aussi héberger les médecins ? Le bail du logement est reconduit pour un an seulement, avec gestion communale, afin de connaître l'occupation réelle de ce logement. Le Conseil municipal pourra ensuite prendre une décision pour le prolonger ou pas selon le taux d'occupation. Le mobil-home, quant à lui, est nécessaire pour l'hébergement des renforts saisonniers de police municipale. Dans l'hypothèse où il n'est pas occupé en permanence, Monsieur le Maire indique qu'il pourrait servir aux médecins remplaçants ou internes.

A propos des jeunes, Madame MAREC suggère de leur créer des « zones de rencontre », dans le bois du génie par exemple, au moyen d'agrès, où il leur serait possible de se retrouver, certains pratiquant du sport, d'autres non...

Séance levée à 22h10



SÉANCE DU 27 MARS 2017

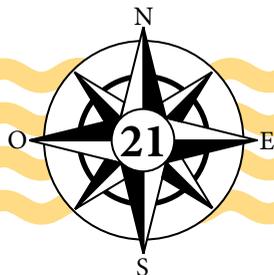
• Etaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS.
• Les Adjoints : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC.
• Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Geneviève LE CLECH, Marie-Françoise LE BLANC, Jérôme LEDOUX, Jacky LEMAIRE, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Jean-Pierre TANNEAU, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Marie-Christine PERRUCHOT à Geneviève LE CLECH, Marie-Paule PERRUCHOT à Jacqueline KERIGNARD Absente excusée : Yvette GALLENE Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND. Quorum : 12 Nombre de conseillers en exercice : 23, de présents : 20, de votants : 22. Convocation : 21 mars 2017
• Monsieur le Maire souhaite un bon et heureux anniversaire à Madame Lotte, doyenne de la commune du haut de ses 104 ans.
• Absence de remarques concernant le précédent compte-rendu.



1- BUDGETS PRIMITIFS 2017

Commune en € TTC

• Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à 2 870 000 €. Cette année, le budget a été établi en tenant compte d'une dotation communale d'insularité de 520 000 €. L'objectif 2017 reste toujours, de réaliser, dans la mesure du possible, un excédent de fonctionnement permettant de (suite P.22) financer les investissements sans recourir à l'emprunt.
• Les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont équilibrées à 2 770 000 € (1 520 000 € en 2015) avec le projet de la Maison de Santé. Les principales dépenses inscrites en investissement sont : Les études; Les travaux de voirie; La démolition du bâtiment de l'avenue Carnot; La mise en sécurité de l'école St. Pomet et de l'église; L'effacement des réseaux; La dernière phase de travaux de la Belle Fontaine; La Maison de Santé; L'acquisition (Suite P. 22)



2- SUBVENTIONS 2017

Après avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes (€) :

BUDGET DE LA COMMUNE	
ASSOCIATION SPORTIVES	2017
VELO CLUB	1500
ASBI Football	5500+500
FOYER SOCIO CULTUREL	4500
DEFI CAP 15 Sport Santé	500

ASSOCIATIONS À BUT SOCIAL ou ÉDUCATIF	2017
ASSOCIATION ASTRONOMIQUE	100
BELLITHON	250
RESTOS DU CŒUR	1200
APEL ECOLE STE ANNE LE PALAIS	3500
AMICALE LAIQUE LE PALAIS	
INSERTION 30 000	Sous réserve
Solidarité Aide aux devoirs	500
TOTAL	12 510

ASSOCIATIONS DES COLLÈGES Michel LOTTE ET SAINTE-CROIX	2017
COLLEGE STE CROIX - 22 élèves x 40€-	880
COLLEGE MICHEL LOTTE -58 élèves x 40€-	2 320
COLLEGE Michel LOTTE Résidence artistique	250
TOTAL	3 450

Monsieur Le Pelletier-Boisseau ne voit pas l'intérêt de prévoir une aide financière pour un chantier d'insertion en lien avec le maraîchage alors que l'activité existe déjà sur l'île. Il s'agit d'une réserve en prévision qui ne sera pas forcément utilisée.

A propos de la restauration de La Belliloise par le Yachting Club, Monsieur Enhart indique que des de-

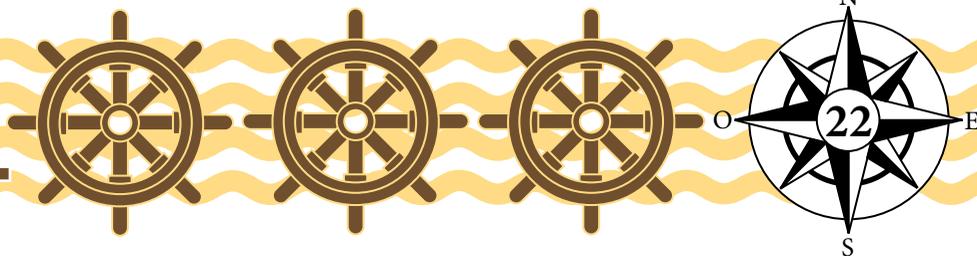
ASSOCIATIONS CULTURELLES	2017
SONERION A GERVEUR	250
THEATRE VINDILIS	2500
ANIMONS PALAIS	1000
LA PUCE A L'OREILLE	1500
TOMM EO	4000+1000
LES GUERVEURS	1500
YOUNA	300
FESTIVAL LYRIQUE INTERNATIONAL	5000+1000
BELLE ILE EN JAZZ	1000
FESTIVAL PRESQU'ILE BREIZH	1200
MYSTERES de L'OUEST	1000+1000
TOTAL	22 250

OGEC SAINTE-ANNE ET SAINTE-MARIE	2017
OGEC Sainte Anne Le Palais	79 163
OGEC Sainte Marie Sauzon	6 179
Total	85 342

ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT AGRICULTURE, DIVERS	2017
AU COIN DES PRODUCTEURS	500
CPIE	4000
SYNDICAT D'ELEVAGE	1000
L'ECOLE DU CHAT	500
ASSOCIATION PROTECTION ABEILLE NOIRE	200
SOUVENIR FRANCAIS	80
UNC SAUZON	80
MEDAILLÉS MILITAIRES Quiberon + BI	80
ABED (diabète)	100
SECOUR'ISLE	200
TOTAL	6 740

BUDGET DU PORT	
ASSOCIATIONS À VOCATION MARITIME	2017
SNSM	1800
YACHTING CLUB DE BELLE ISLE / 6000 € sur 3 ex.	2000
TOTAL	3800
Budget PORT : subventions allouées en 2017 : 3 800 €	

mandes de subventions sont en cours auprès du département, de la région et de l'état et qu'une visite de la fondation du patrimoine maritime et fluvial est prévue le 14 avril. L'association prévoit aussi l'organisation d'une animation avec vente d'objets marins pour récolter des fonds. Après échange de vues, les subventions présentées sont votées à l'unanimité.



(Suite P. 20)



de matériel divers.

Port en € HT

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 150 000 € et la section d'investissement à 649 000 €. Les principales dépenses inscrites en investissement sont : les études sur l'aménagement futur du quai Fouquet, études de dragage, études géotechnique sur le musoir Quai d'Acadie; L'installation d'un ponton Quai Fouquet (devant la Poste) et le renforcement du pied de quai; Les mouillages; L'acquisition de zodiacs, d'un élévateur, de bers; Les travaux à la maison des pêcheurs; Les travaux d'aménagement du parking en fond de Saline ; Le remplacement total de la station d'avitaillement. Aucun emprunt n'est prévu. Monsieur Le Pelletier-Boisseau s'étonne que les travaux programmés à la Maison des pêcheurs soient maintenus puisque le locataire prévu n'exerce plus. Les travaux concernent un bureau de l'étage qui n'est pas lié à l'activité du local du rez-de-chaussée. Le Conseil d'exploitation portuaire tranchera sur le devenir de ce local. L'aménagement du quai Fouquet doit être envisagé sans tarder indique Monsieur Le Pelletier-Boisseau, les besoins sont réels et ne nécessitent pas d'étude selon lui. Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement du quai et des hangars doit être mis en lien avec l'activité située au-dessus. Il est nécessaire de tenir compte des flux piétons et de l'aménagement de la nouvelle gare routière par la CCBI.

VVF en € TTC



Remboursement intégral des intérêts - 9 223.00 €- et du capital - 70 534.36€- par VVF villages.

ZA de MEREZEL en € HT

Le déficit de fonctionnement d'un montant de 190 099.62 € constaté fin 2016 sera compensé par la vente des lots 133 440 et une subvention de la commune de 56 661.00 €.

3- TARIFS PORT 2017



Monsieur Guennec indique que les contrats de port 2017 prenant en compte les nouveaux tarifs ont été adressés à tort aux usagers avant le vote du Conseil Municipal. Cette erreur, qui n'a pas échappé aux usagers du port, a fait l'objet d'un article dans le journal la semaine précédente indique Monsieur Guennec qui s'en excuse. Suite au transfert de la compétence du port au Conseil Régional, une première réunion s'est tenue en mairie vendredi 24 février avec les membres du Conseil Régional et la présence de Monsieur Gérard LAHELLEC, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité . En tant que vice-président du conseil d'exploitation portuaire, Monsieur Le Pelletier-Boisseau aurait aimé y être convié.

Suite à une réunion de travail du 9 février 2017, une augmentation des tarifs de la plaisance est proposée selon les modalités suivantes :

Port d'échouage : + 3%; Bassin à flot + 3%; Bassin de la Saline : + 3%. Avant-port : augmentation répartie sur 2 exercices :

Longueur < à 5 m : Forfait annuel : base : 103 +86.50 soit 189.50€ en 2017+86.50 soit 276 € en 2018. Forfait (avril à novembre) +hivernage bassin à flot : base 206+ 88 soit 294€ en 2017 +88 soit 382€ en 2018; 5 m < longueur < à 7 m : Forfait annuel : base : 155 +92.50 soit 247.50€ en 2017+92.50 soit 340 € en 2018. Forfait (avril à novembre) +hivernage bassin à flot : base 309+ 95 soit 404€ en 2017 +95 soit

499€ en 2018. Madame Marec s'interroge sur la pertinence d'une telle augmentation en l'absence d'investissements à venir. L'augmentation prévue entraîne un doublement des tarifs dans certains cas. Les services proposés dans l'avant-port seront-ils améliorés de façon à justifier cette augmentation ?

Le tarif de l'avant-port est presque le même que pour une place au mouillage devant une plage indique Monsieur Guennec, alors que les prestations sont différentes. Le tarif de départ était beaucoup trop faible précise Monsieur le Maire, il est donc normal de le rehausser pour qu'il corresponde au service rendu. Dans ce cas, il n'est pas logique de faire marche arrière poursuit Monsieur Enhart. Après un vote avec 2 ABSTENTIONS et 20 VOIX POUR, les tarifs proposés sont adoptés. Ils devront être validés par le conseil d'exploitation portuaire dont la date sera fixée par la Région.

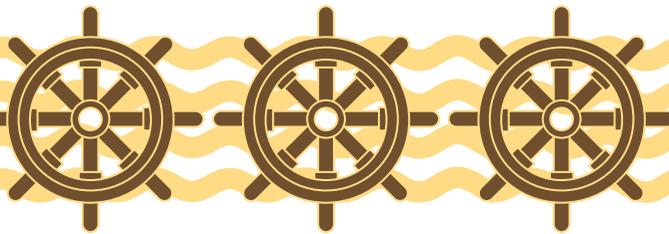
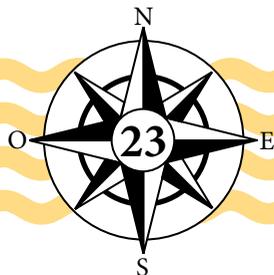
Pour Monsieur Le Pelletier-Boisseau, il serait normal d'augmenter aussi les redevances marchandises. Le cabotage tient une place importante dans l'activité portuaire et dégrade énormément les installations portuaires. Leur entretien doit être financé par les redevances marchandises or celles-ci n'ont pas augmenté depuis des décennies. L'augmentation des redevances marchandises a été faite auprès du Conseil Régional avec qui le dialogue est ouvert mais la prise de compétence est récente et nécessite un temps d'observation avant toute décision précise Monsieur le Maire.

Le Conseil Régional semble être plus à l'écoute de ces considérations indique Monsieur Guennec. Mais il nous a aussi été rappelé qu'il fallait tenir compte du montant des redevances portuaires dans les investissements futurs rappelle Monsieur Guennec.

4- QUAI FOUQUET : Lot maçonnerie



Le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition



SÉANCE DU 27 mars 2017

de la commission MAPA et décide de retenir au titre du lot n°2, la Société SPAC pour l'installation d'un ponton quai Fouquet (devant La Poste) pour un montant de travaux de 41 306.80 € HT soit 49 568.16 € TTC.

Ce ponton aurait dû être prévu dans le marché initial souligne Monsieur Le Pelletier-Boisseau.

5- ZA de MEREZEL :

Vente du lot 2 : 812 m² ZM 713 à la SARL BELLE-ÎLE BLANC

Sur proposition de la commission de travaux du 22 mars, le Conseil Municipal accorde la vente du lot n°2 de la ZA de Mérézel à la SARL Belle Ile Blanc – parcelle ZM 713 d'une contenance de 812m² au prix de 45.74€ par m², TVA comprise dont la TVA sur marge au taux de 20% est de 5.74€/m², soit un montant net vendeur de 37 140.88 €.

La totalité des lots est ainsi attribuée, sous réserve de confirmation du projet du Coin des Producteurs qui attend une réponse des banques.

6- HAUTE BOULOGNE

Restauration de la toiture de l'ancienne cuisine de l'IPES



Le Conseil donne son accord pour la restauration de la toiture de l'ancienne cuisine et réfectoire des élèves de la maison d'éducation surveillée de Belle Ile sise à Haute Boulogne. L'objectif est de sauvegarder ce bâtiment faisant partie intégrante de l'immobilier dédié au fonctionnement de la maison d'éducation surveillée. Ce bâtiment était, jusqu'à 2015, utilisé par le propriétaire de la Citadelle pour stocker des matériaux, aucun entretien n'a été réalisé. Le coût global de la première phase de travaux est estimé à 144 801.84 € HT. Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit : Dépenses : 144 800 €. Recettes : 144 800 € dont : Conseil Départemental : 20% soit 28 960 €, Conseil Régional : 20% soit 28 960 €, FSIPL (Etat) : 30% soit 43 440 €, Commune : 30% soit 43 440 €

7- MAISON DE SANTE

Comme indiqué lors du Conseil du 23 mars, Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'ouvrage de la future maison de santé doit être assurée par une collectivité pour être éligible aux subventions FNADT(15%), DETR (21.15%), FSIPL (43.85%). La participation communale serait alors de 200 000€ pour un montant prévisionnel estimé à 1 000 000€ HT. Le contrat local de santé a été signé par la CCBI indique Madame Le Blanc qui s'étonne que ce projet ne soit pas, lui aussi, porté par la CCBI. Cela ne fait pas partie des compétences de l'intercommunalité rappelle Monsieur le Maire. En cas de maîtrise d'ouvrage communale, la municipalité peut-elle chercher à réaliser des économies demande Madame Marec. Il faudrait être sûrs que tous les médecins resteront sur place indique Madame Le Blanc. Et dans cette hypothèse, qui en assurera la gestion ? L'étude du projet a été réalisée par un cabinet spécialisé en tenant compte des besoins à long terme (projection sur les décennies à venir). Le Conseil Municipal n'est pas compétent pour y apporter quelconques modifications. La gestion sera probablement assurée par l'hôpital indique Monsieur le Maire qui se veut confiant au regard des améliorations apportées au dispositif de santé sur l'île depuis la mise en place du contrat local de santé.

Un loyer serait versé par les professionnels de santé. Après un vote avec 2 ABSTENTIONS, 3 voix CONTRE et 17 voix POUR, le Conseil émet un avis favorable au projet et son financement prévisionnel.

8- QUESTIONS DIVERSES



Le coin des producteurs confirme le projet d'acquisition dans la zone artisanale de Mérézel mais ne peut donner de date précise pour le projet. Le Conseil ne peut pas bloquer le lot indéfiniment et rappelle qu'en cas d'acquisition en 2017, le pétitionnaire a ensuite 2 ans pour démarrer les travaux. A ce titre, sachant que la

compétence sera transférée à la CCBI au 1er janvier 2018, Monsieur le Maire propose d'attendre jusqu'à la fin de l'année. Monsieur HAYS rappelle que le Conseil s'était donné 6 mois et que cela fait déjà plus d'un an. Accord du Conseil pour un délai supplémentaire de 6 mois.

Monsieur Le Pelletier-Boisseau demande que la direction « Locmaria » soit indiquée dans le bas de la descente de Port Guen.

L'enrobé du terre-plein de la Saline sera réalisé au mois de juin.

Monsieur Grollemund expose un projet d'installation d'une patinoire pendant les fêtes de fin d'année. Le tarif de location de 18 000€ pourrait être ramené à 11 000€ auxquels il faudra ajouter la réalisation préalable d'un plancher bois soit un budget final d'environ 14 000€. Le financement pourrait être assuré en partie par les commerçants (environ 5 000€) en échange de tickets de gratuité. Les écoles seraient partie prenante du projet (avec ou sans participation financière). Le gasoil local a fait de nouvelles victimes, les causes sont encore inconnues mais les vérifications réalisées au dépôt d'hydrocarbures permettent d'assurer qu'il n'est pas en cause indique Monsieur le Maire.

Les jeux du bois du génie ont dû être démontés en raison de leur vétusté mais seront remplacés prochainement précise Tibault Grollemund.

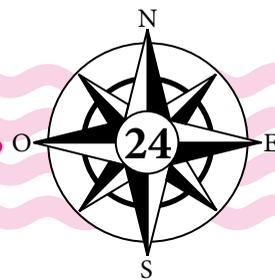
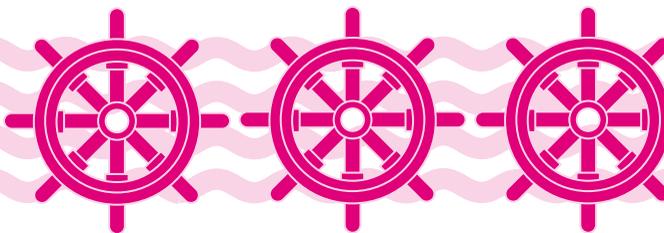
QUESTIONS DU PUBLIC :

Remerciements pour les éclairages de La Grande Prairie.

L'augmentation de tarifs prévue dans l'avant-port est jugée exagérée par Monsieur Jean-Noël ANDRE, patron pêcheur en retraite, rappelant qu'il s'agit d'un port d'échouage, soumis aux aléas de la météo et offrant moins de confort que le bassin. Il souligne également qu'il est risqué de prendre en charge la gestion des mouillages extérieurs.

Séance levée à 22h30





LA COMMISSION CONCOCTE LE PROGRAMME 2017

Cette commission «Culture et animations» de la commune regroupe une douzaine d'élus qui se retrouvent une bonne dizaine de fois par an. Au menu les festivités, la bibliothèque mais aussi toutes sortes de projets culturels dont certains devraient voir le jour en 2017.

Tout d'abord nous pouvons évoquer l'un des projets phare du mandat, attendu pour 2019, celui de la construction d'une médiathèque. Si le lieu est désormais connu, entre la salle Arletty et la rue de la Marne, les appels à projets ont été lancés et ouverts aux architectes. Le projet suit son cours, nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Au menu de la dernière commission, un programme chargé avec notamment la programmation des Palais Piétons de la saison prochaine.



Il y aura 9 «Palais piétons» ainsi qu'une soirée semi-piétonne le vendredi 11 août :

- Mercredi 12 juillet : programmation libre
- Vendredi 14 juillet – programme habituel - groupe reggae ALIBUTTON – zumba ? - feu d'artifices - bal
- Mercredi 19 juillet : à définir
- Mercredi 26 juillet : spectacle assuré par les « Mystères de l'Ouest »
- Mercredi 2 août : à définir
- Samedi 5 août : soirée mousse – zumba ?



- Mercredi 9 août – spectacle assuré par Belle-Île On Air »
- Vendredi 11 août : étape route de l'amitié festivités quai Fouquet. Quais J Le Blanc et Gambetta fermés à la circulation.



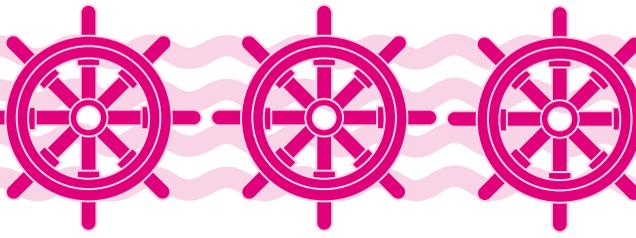
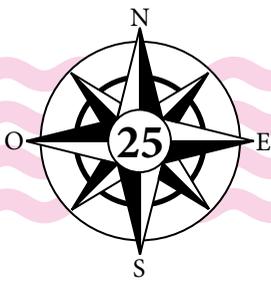
- Mardi 15 août : fête de la mer et du canot de sauvetage, un groupe Rock celtique à définir.



- Mercredi 23 août : programmation libre.

Deux feux d'artifices auront lieu durant l'été, le 14 juillet tiré depuis l'avant port ;et le 15 août tiré depuis le bassin d'échouage.





CULTURE & ANIMATIONS

La commune adhère cette année encore à l'association du Mor Braz. Nous verrons donc l'exposition «Escale photos» faire étape à Palais comme les années précédentes où l'on avait pu découvrir les portraits sincères de P. Dannic en 2014, La fleur de l'âge en 2015, Souvenirs de vacances de Jamet en 2016. Ce sont les portraits de pêcheurs islandais qui orneront les façades de la cité.



Nouveauté cette année, le chemin de halage sous la citadelle devrait être le support de 7 grandes photos. A noter, que l'inauguration de l'édition 2017 se fera en présence de Anne-Claire Coudray, marraine de l'association, le 20 juin prochain.



Concernant le parcours historique dans la ville, la commission devrait travailler à la rentrée sur la rédaction des plaques et choisir photos et croquis qui illustrent le parcours historique. Béatrice Terrien, Marie-Céline Guillerme, Marie-Françoise Le Blanc et Tibault Grollemund se chargeront de cet office. Des rencontres avec des personnes ressources de la commune sont prévues. La commission envisage un support en ardoise. Les personnes souhaitant être associées à cette démarche sont les bienvenues et

peuvent s'inscrire en mairie.



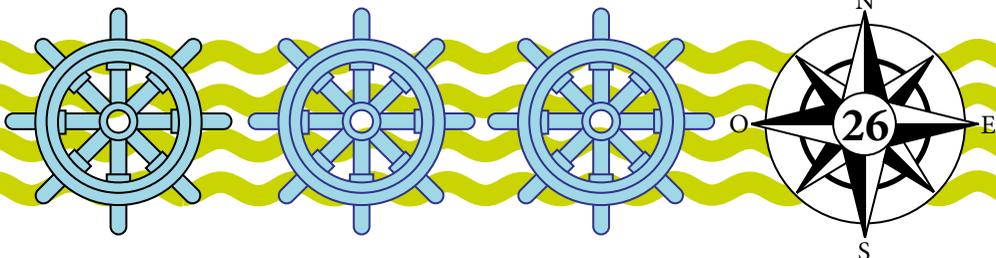
Côté nouvel hôpital, une exposition expliquant le projet pourrait être apposée place de l'Hôtel de ville. Les membres se sont également penchés sur la rue de la Manutention. En effet, le pignon de l'entrée de la rue est régulièrement tagué. La propriétaire a donné son accord au maire de manière à engagé des travaux. Un groupe de travail est mis en place pour déterminer la fresque et le budget qui sera alloué à l'embellissement de cette façade et plus largement du secteur.



Enfin, Noël 2017 et ses festivités étaient à l'ordre du jour. Afin de réaliser des économies en profitant des tarifs bas à cette période, des commandes seront réalisées pour renouveler une partie des décorations lumineuses.



Nouveauté cette année, en cours de réflexion, l'implantation d'une patinoire durant les fêtes de fin d'année pour trois semaines. Celle-ci d'une dimension de 12 m par 8 m, serait implantée sur la partie haute de la place de la République. Les écoles et collèges ont manifesté leur volonté d'inclure son utilisation dans le programme scolaire. Un partenariat avec les commerçants de la ville va être mis en place pour en financer une partie



Carnaval

Organisation sur le pouce

L'association Belle-Île-Carnaval s'étant mise en stand-by il ne devait pas y avoir d'édition 2017. C'était sans compter sur la détermination de Bérangère Ducloy et de Liza Cercel-Garans de pallier à ce manquement, à travers la création de l'Association ludique pour la liberté d'imagination à Belle-Île (Allibi) tout un symbole. Tout est allé très vite, en raison du peu de délai imparti et des nouvelles mesures sécuritaires inhérentes aux rassemblements de personnes, pour mettre sur pied cette édition 2017 qui s'est déroulée le samedi 25 mars.

Les deux organisatrices ont réussi à obtenir le feu vert pour le déroulement de la manifestation et l'adhésion de nombreux bénévoles pour l'animer. Le beau temps et l'engouement des îliens pour la fête carnavalesque ont fait le reste. A l'issue Bérangère et Liza avaient toutes les raisons d'être satisfaites car il y a eu du monde, et bien que la formule était différente en l'absence de chars, l'on peut parler de belle réussite.



ÉDITION 2017 NEW-LOOK Une belle réussite populaire

Les deux organisatrices gardiennes du bon déroulement Liza (à gauche) et Bérangère (à droite), encadrent Céline Laville de la police municipale



Un carnaval tout en simplicité

Une capitale îlienne dont le centre-ville, devenu piétonnier pour l'occasion, a été envahi par une population venue voir et complimenter les «carnavalesques». Comme toujours, le temps aussi avait revêtu ses atours à même d'ouvrir une parenthèse pour offrir un large sourire en hommage au printemps. L'opportunité était belle pour tout à chacun de laisser un peu ses soucis de côté pour profiter du moment présent,

celui du carnaval qui déversait sa cargaison de bonne humeur à travers les rues de la ville. Un cortège chamarré qui dans la simplicité, recelait l'originalité, la beauté, l'humour, le faste des couleurs à travers les grimaces ou costumes individuels, et qui, au final, ont été synonymes de succès. De quoi mettre en appétit la curiosité des nombreux spectateurs qui s'étaient massés sur le parcours en ville transformée en champ de bataille, celle toute amicale des confettis.



Un après-midi de divertissements

À l'issue du défilé, rendez-vous était donné sous le balcon de la mairie, couvert de dorure, qui servait de piste d'envol pour un essaim de papillotes qui ont été lancées par le maire et deux de ses adjoints. Dix kilos de bonbons qui ont fait le bonheur des enfants, mais aussi des plus grands. De nombreuses animations ont rythmé l'après-midi : structures gonflables, pêche à la ligne, four à pain à l'ancienne, démonstration de salsa, de zumba et concerts variés. Sans compter les possibilités qui étaient offertes de se désaltérer ou se restaurer avec buvette, vente de gâteaux, de chichis et autre barbe à papa. Au final une nouvelle formule qui a plu et qui mérite d'être pérennisée. D'autant qu'un effet colatéral s'est produit avec l'annonce d'un deuxième carnaval début juin faite par l'association Belle-Île-Carnaval.





Beau succès pour «Poumet en fête» à la salle Arletty

L'école Stanislas Poumet et l'amicale laïque de Le Palais ont organisé samedi 11 mars, salle Arletty, à l'attention de tous les publics, « un après-midi, un événement pour les enfants ; et leurs parents, qui ont pu jouer pour le plaisir de jouer » ont précisé les organisatrices : Nolwenn Geffray-Thomas, directrice de l'établissement, et Mevena Dell Pottier, présidente de l'amicale (Photo ci-contre).

De 14 h à 18 h, une quinzaine de jeux : planche à savon, jeux d'adresse, parcours d'obstacles, ping-pong soufflé, radeau de la dernière chance, boîtes à mystère, ont été mis à la disposition des enfants et de leurs parents « auxquels il était vivement conseillé de partager ces moments. Il y en a eu pour

tous les âges : le combat des gladiateurs, par exemple, était en effet susceptible d'intéresser les plus grands. Le prix de l'accès à la salle Arletty a été fixé à 4 € par enfant. Cela signifiait que l'entrée était gratuite pour les accompagnateurs et qu'une fois à l'intérieur tous les visiteurs pouvaient se confronter à tous les jeux ; autant de fois qu'ils le désiraient. Un apéritif a été servi sur place de 18 h à 20 h. Une initiative intéressante, qui succède à d'autres : l'école a en effet reçu la somme de 400 € pour le dossier « classe de neige » monté dans le cadre des trophées de la vie locale organisé par le Crédit agricole. Les participants à ce séjour à Font-Romeu, les élèves de CM1 et de CM2, avaient organisé d'ailleurs pour leurs parents une exposition au sein de l'école, la veille à 17 h. Une bonne centaine d'enfants a acquitté les 4 € pour participer. Les organisateurs se sont montrés satisfaits de l'organisation de la fête de l'école pri-



maire Stanislas Poumet de Palais, d'autant que les élèves de la plupart des établissements scolaires se sont manifestés. Les projets futurs sont :

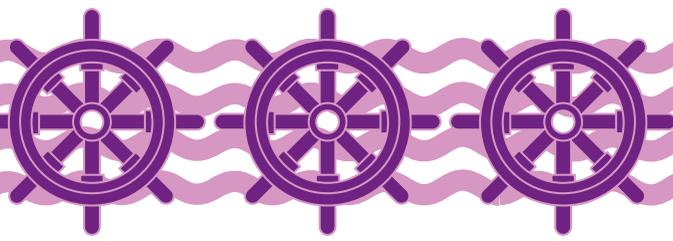
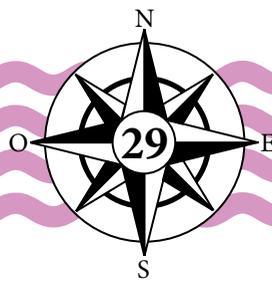
le prix des incorruptibles, le défi techno, le permis piéton, intervention sur les dangers d'Internet, les séances pour la sécurité routière...



Lecture : Prix des incorruptibles

Depuis octobre 2016, les albums du prix des Incorruptibles tournent dans la classe, intéressant ou captivant les élèves. Pour bientôt finaliser ces lectures, le 11 mai prochain, ils pourront voter pour l'album ou le roman qu'ils auront préféré. Stéphanie Nouy, avait préparé des jeux autour des différents albums lus: matinée studieuse pour les CM1-CM2, qui se sont rendus à la bibliothèque, pour tester leurs connaissances sur les romans lus du prix des Incorruptibles!





ÉCOLE STANISLAS POUMET



Une semaine de piscine

Les CP-CE1-CE2 ont participé à la semaine piscine à Kernest. Deux séances de natation étaient programmées. C'était intense, mais les enfants ont été très heureux et ont pris beaucoup de plaisir au contact de l'eau. De beaux progrès pour l'ensemble des élèves: pour surmonter leur peur, mettre la tête sous l'eau, apprendre différentes nages,... Une très belle réussite pour une belle semaine.



Séjour à la neige à Font-Romeu

Tous les enfants gardent un très bon souvenir de ce séjour, ski le matin et visite l'après midi. «Nous avons reçu un accueil très chaleureux à FontRomeu, autant à l'hôtel que sur les pistes, par les personnes du jumelage, les commerçants, etc. Nous espérons bien y retourner dans deux ans. Les romeufontains arrivent la deuxième semaine d'avril, par le biais de la «Casa jeunesse». Nous serons en vacances», indique la directrice Nolwenn Geffray-Thomas, «mais je vais essayer de réunir le maximum d'élèves le vendredi 14 avril pour les recevoir».



Remise des flocons à Font-Romeu



Visite d'élèves à l'EHPAD

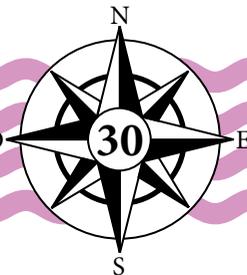
Elle s'est faite le mercredi 5 avril, les élèves de CM se sont rendus, pour la seconde fois, à l'EHPAD de l'hôpital Yves Lanco. C'est avec beaucoup d'émotion qu'enfants et résidents se sont retrouvés autour de jeux, choisis et préparés par les élèves. Une troisième et dernière rencontre (pour cette année scolaire!), verra certainement le jour en juin prochain. Et peut être la réciproque avec une visite des résidents à l'école?



Décloisonnement des élèves

Les décroisonnements se poursuivent entre les plus jeunes élèves et les plus grands (TPS-PS-MS et CM), le lundi et jeudi après-midi. Sur le thème des monstres et celui de la découverte musicale, petits et grands coopèrent et apprennent ensemble, dans une joyeuse ambiance. (Photos) décroisonnement sur les monstres (fabrication de tête de monstre en terre cuite).





COLLÈGE MICHEL LOTTE

Les élèves de 6^e à la découverte de la capitale



Malgré les perturbations météorologiques, ayant entraîné l'absence de transport maritime et par conséquent le report de 24 heures du départ, les élèves de 6^e du collège Michel LOTTE ont profité pleinement de leur séjour parisien : le Louvre, la Cité des Sciences, la Grande Galerie du Museum d'histoire naturelle, la Galerie de la paléontologie, le Musée de l'Homme, le Musée d'Orsay, le quartier de la butte Montmartre, le château de Versailles et ses jar-

dins, sans compter un passage devant les nombreux monuments parisiens. «C'est un programme dense de 4 jours qui doit aider chaque collégien à se construire une culture historique, géographique et artistique utile pour son parcours sco-

laire à venir», a déclaré le principal.

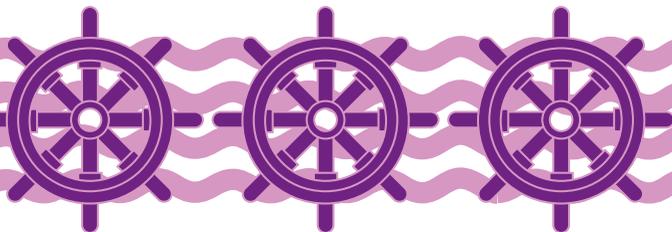
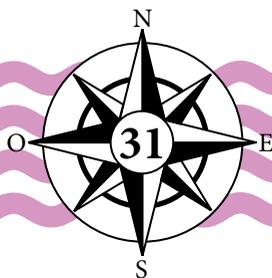
(Photos : devant la Tour Eiffel, au Louvre (à droite) et dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles (à gauche).

ÉCOLE SAINTE-ANNE



À la rencontre des personnes âgées

Mardi 28 mars 2017, les élèves de CE1-CE2 de l'école Sainte Anne, accompagnés de leur enseignante Mme Huel, ont partagé une après-midi heureuse avec les personnes âgées de la maison de retraite de l'hôpital Lanco. Au programme : échanges sur leur lieu de vie puis jeux et goûter. Dans la bonne humeur, les enfants ont joué avec leurs aînés, et établi une vraie relation avec eux. L'enseignante et les animatrices souhaitent poursuivre ces échanges intergénérationnels très positifs.



COLLÈGE SAINTE-CROIX

Information sur l'orientation post-troisième



Après la venue de Mme Moren, conseillère pédagogique de l'UDAPEL qui a rencontré individuellement les élèves de 3^e pour discuter, conseiller et confirmer le choix de l'orientation sur 3 jours, les élèves de 4^e et

de 3^e du collège Sainte-Croix à Le Palais ont pu assister à une réunion d'information post-troisième. Cette réunion portait sur le processus d'orientation mis en place tous les ans le lundi 6 février. Accueillis par François Denoual, le chef d'établis-

sement du collège, les chefs d'établissement des lycées Saint-Joseph, Saint-Paul, le lycée Kerplouz à Auray ont présenté leurs établissements et les cursus possibles (industrie, général, sanitaire et social, environnement). Durant cette après-midi, les élèves ont rencontré en petits groupes les différentes orientations possibles. En soirée, ils ont aussi informé les élèves et les parents sur la future vie à l'internat, passage généralement nécessaire pour les futurs lycéens bellilois. Après cette journée les parents et les futurs lycéens pourront en mars découvrir les établissements en réalité grâce aux journées portes ouvertes mais aussi par l'organisation de mini-stages d'immersion selon la filière.

Photos : Monsieur Moisan, directeur du lycée Saint Paul. Encadré : élève dans la réflexion de son orientation.

Initiation à la natation



Du 7 au 10 mars, les 27 élèves de CP-CE1 de l'école Sainte-Anne ont bénéficié d'une semaine d'initiation à la natation à la piscine du camping de Kernef sur la commune de Bangor sous la surveillance de François, maître-nageur. Les enfants étaient encadrés par Céline Davy, enseignante et par des parents agréés pleins de bonne volonté et d'énergie. Cet atelier était une première. Les enfants se sont vus remettre un diplôme pour leur joyeuse participation.

Un don de 150 € à la ligue contre le cancer

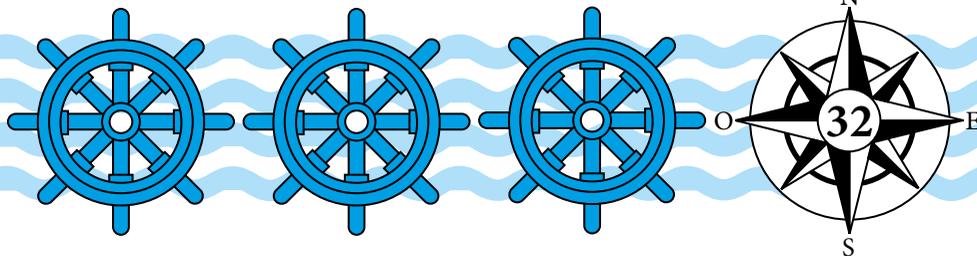


Les élèves de 4^e et de 3^e ont assisté à une intervention de la ligue contre le cancer. Les thèmes abordés ont été les addictions (tabac et alcool), durant 1 h pour chaque classe, les élèves ont eu un échange avec les intervenants sans la présence des enseignants pour plus d'intimité.

« Je ne parle pas de cancer, le but n'est pas de les inquiéter, mais de les informer. Avec chaque classe,

par échange oral, nous parlons de la prévention : éducation à la santé », explique Nathalie Carissimo.

En fin d'intervention les élèves de 4^e après avoir mené des actions de solidarité sur l'année 2016/2017 ont remis un chèque de 150 € aux deux intervenantes. Nathalie Carissimo très heureuse de cette surprise à indiquer que ce don lui faisait plaisir surtout avec quelle façon les enfants ont récolté cet argent.



«PRIX DES DUNES» Pour promouvoir la culture

Le «Prix des dunes» a été lancé le 18 février 2017, après-midi, à la médiathèque en présence du maire Frédéric Le Gars et de Martine Collin, adjointe, avec la présentation de la sélection et les inscriptions. Douze lecteurs étaient déjà inscrits pour la sélection des romans et 14 pour celle des bandes dessinées. Les inscriptions restent ouvertes.

Promouvoir la culture

La médiathèque organise le Prix des Dunes, avec deux prix littéraires adultes, romans et bandes dessinées. « Ils s'inscrivent dans la volonté de promouvoir la culture à travers la lecture et l'échange entre partici-

pants », a expliqué Stéphanie Nouy, la responsable de la bibliothèque.

Trois livres

La sélection des titres a été constituée par les partenaires de la médiathèque départementale de Vannes, la librairie de Port-Maria de Quiberon et la Maison de la Presse de Palais. Les participants doivent être inscrits à la médiathèque et s'engager à lire les sélections proposées. Ils devront voter pour leurs trois titres préférés dans chaque catégorie, avant le 5 juillet.

Six romans

Le dernier des nôtres, d'Adélaïde de Clermont-Tonnerre ; Les héritiers de la mine, de Jocelyne Saucier ; Continuer, de Laurent Mauvignier ; Avril, de Jérémie Lefebvre ; Je me souviens de tous vos rêves, de René Frégni ; L'indolente, de Françoise Cloarec.

Douze BD

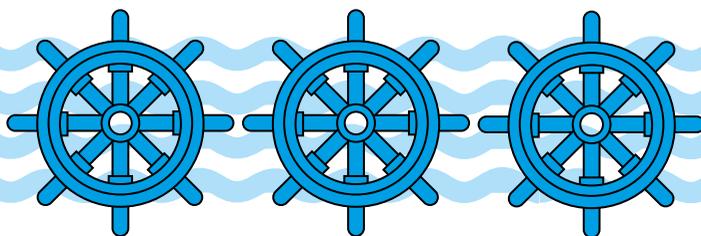
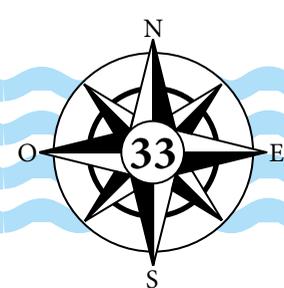
Avec Joséphine Baker, de José-

Louis Boquet et Catel Muller ; Cher pays de notre enfance, d'Étienne Davodeau et Benoît Collombat ; Love story à l'iranienne, de Jane Deuxard et Deloupy ; Zaï zaï zaï, de Fabcaro ; Reporter 1 Bloody sunday, de Garretta, Toussaint et Granier, Over, de Stéphane Heurteau ; Au revoir là-haut, de Christian de Metter d'après le roman de Pierre Lemaitre ; Le maître des crocodiles, de Stéphane Piatzszek et Jean-Denis Pندانx ; DesSeins, d'Olivier Pont ; Facteur pour femme, de Didier Quella-Guyot et Sébastien Morice ; Tungstène, de Marcello Quintanilha ; Ce qu'il faut de terre à l'homme, de Martin Veyron.

Temps forts

Mercredi 5 juillet, 18 h, échanges et vote des romans. Jeudi 6, juillet à 18 h, échanges et vote des bandes dessinées et samedi 8 juillet, proclamation des résultats





DES ANIMATIONS POUR LES ÉCOLIERS

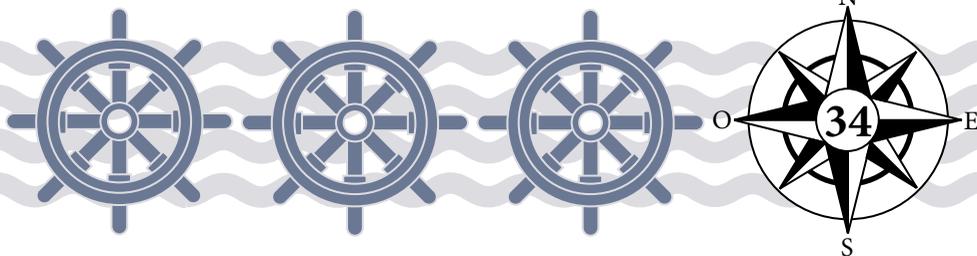
A la médiathèque, Stéphanie Nouy a reçu toutes les classes de la maternelle au CM2 des deux écoles de Palais, pour des animations autour du « Prix des Incorruptibles ». Pour la 9e année consécutive, la médiathèque «L'île Lettrée» participe à ce prix national de littérature jeunesse. En cette fin d'année scolaire, les enfants ont lu pratiquement toutes les sélections d'albums, contes ou romans. Elle leur a proposé des jeux autour de l'écriture et la lecture : mots mêlés, mots cachés, mots magiques, mots placés, codes imagés... Elle a confectionné des jeux de

dobble par niveau à partir des illustrations des livres. Un jeu de société dont, le but est de trouver le dessin en commun entre deux cartes données, et de l'annoncer. Et pour les plus grands, elle a proposé un rallye-lecture. Le jeudi 11 mai les enfants seront reçus à la salle Arletty pour le vote de leur livre préféré. Comme chaque année, deux spectacles seront offerts par les quatre municipalités : «Si j'avais des supers pouvoirs» pour les plus-petits et «Playtime avec Elmer et Wilbur» pour les primaires. Ils seront joués par la Caravane Compagnie.



Le 17 mars 2017 au matin, Staphanie Nouy a reçu les deux classes maternelles de l'école Sainte Anne. Elle a animé les séances avec le tapis de lecture «les différences» emprunté à la Médiathèque départementale du Morbihan. Cet outil ludique leur a permis de partir à la découverte des différents continents et paysages accompagnés de lecture d'ouvrages. La semaine suivante, elle a reçu les élèves de maternelle de l'école Poumet.





LE PAYS D'AURAY

Un espace de coopération

de Cohérence Territoriale ; l'animation et la mise en réseau des acteurs pour favoriser l'émergence de projets innovants sur des thématiques transversales ; la mobilisation de subventions régionales, nationales et européennes permettant le financement de projets innovants et structurants pour le territoire.

Philippe LE RAY Président d'AQTA

« Un espace de réflexion et de prospective territoriale »

« Le Pays relève de l'initiative des Communautés de Communes. Il se fonde sur le volontariat local et s'appuie sur une forte coopération intercommunale avec nos amis de Belle-Ile. Bien avant la création d'AQTA, le Pays était déjà là pour faire le lien entre les acteurs locaux. Il a permis de faire avancer des dossiers majeurs pour notre territoire comme l'aménagement du futur Pôle d'Échange Multimodal d'Auray. Aujourd'hui, le Pays continue d'apporter une réelle plus-value en explorant de nouvelles thématiques comme la valorisation des filières primaires, de la Terre et de la Mer. Il dispose également d'un savoir-faire reconnu dans la mobilisation de financements extérieurs, qui permettent aux collectivités locales, de concrétiser la réalisation d'investissements structurants pour de-main. »



Michel JALU, président du Pays d'Auray

Démarche volontaire des communautés de communes, le Pays n'est ni un échelon administratif supplémentaire, ni une collectivité territoriale. Il fédère les collectivités d'Auray Quiberon Terre Atlantique et de Belle-Ile-en-Mer, afin d'élaborer et d'accompagner des projets de développement local à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi.

Le Pays est également une interface entre collectivités locales et acteurs socio-économiques (entreprises, associations, habitants...) qui souhaitent travailler ensemble pour un développement harmonieux du territoire.

A travers ce rapport d'activités de l'année 2016, nous souhaitons expliquer et valoriser les actions et les services mis en œuvre par le Pays, et ce, afin de rendre plus accessible encore l'information et la mobilisation de l'expertise présente sur le territoire. En 2017, le Pays d'Auray continuera d'être à vos côtés, pour répondre aux nombreux enjeux qui se présentent à nous.



Frédéric LE GARS Président de la CCBI

« Une instance de coopération privilégiée avec le Continent »

« Le Pays d'Auray est pour nous un véritable espace de concertation, de mutualisation et de partage d'information. Il permet de créer une réelle synergie avec les acteurs du Continent et notamment AQTA. Tous les enjeux ne peuvent être traités seuls, simplement à l'échelle de Belle-Ile. Il nous faut coopérer davantage sur des sujets tels que la mobilité ou les transports depuis Auray, la promotion touristique de notre destination ou encore la gestion au quotidien des déchets, de l'énergie et du développement économique. Les réflexions partagées avec le Pays et AQTA permettent également de bénéficier d'une expertise technique mutualisée sur certains sujets pour lesquels nous ne disposons pas de moyens humains suffisants. »



Depuis 1982, les collectivités et les acteurs socio-économiques (entreprises, syndicats et associations) du Pays d'Auray visent un objectif commun : renforcer l'attractivité du territoire tout en assurant un développement cohérent, solidaire et durable.

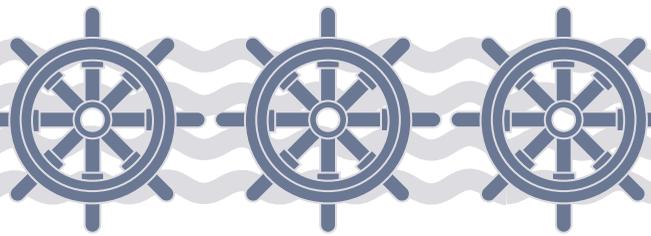
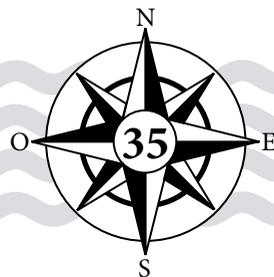
Quelques chiffres clés

Le Pays d'Auray, c'est : 28 communes ; 2 Communautés de Communes ; 89 719 habitants (INSEE 2015) ; 620 km² de superficie ; 262 km de façade maritime ; 37 000 actifs ; 29 000 emplois ; 25 000 retraités ; 62 200 logements dont 24 000 résidences secondaires ; 183 300 lits touristiques ; 772 000 voyageurs en Gare TGV d'Auray par an ; 946 000 passagers vers les îles chaque année.

LES MISSIONS DU PAYS D'AURAY

Les EPCI membres du Pays d'Auray, Auray Quiberon Terre Atlantique et la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer, lui ont confié des compétences de trois types : l'aménagement du territoire avec l'élaboration et le suivi du Schéma





UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR L'HÔPITAL YVES LANCO



Françoise Bruneaud est la nouvelle directrice de l'hôpital Yves Lanco, après avoir été à la tête de l'hôpital du Mans (Sarthe).

Trois questions à Françoise Bruneaud, qui a pris en janvier 2017 ses fonctions de directrice de l'hôpital Yves Lanco à Le Palais et qui va mener le projet de reconstruction.

- Quel est votre parcours et comment s'est déroulée votre prise de fonction ?

J'ai débuté ma carrière dans les hôpitaux comme infirmière, puis progressivement j'ai pris des responsabilités de plus en plus importantes pour accéder par le biais de

concours et de formations à ma position actuelle de directrice d'hôpital. J'ai travaillé dans de nombreux établissements, grands et petits, d'Est en Ouest : de Nancy, au Mans en passant par Paris pour arriver à Belle-Île.

Ma prise de fonction s'est très bien déroulée avec un excellent accueil des équipes de l'hôpital et des partenaires extérieurs que j'ai déjà pu rencontrer. Elle a été facilitée par l'appui existant avec le CHBA de Vannes.

- Quelles sont les mesures importantes qui doivent être prises dans les prochains mois ?

Dans les prochains mois, la principale actualité de l'hôpital est son projet d'établissement : projet de reconstruction s'appuyant sur un projet médical inscrit dans la dynamique territoriale des GHT (groupements hospitaliers de territoire) en cours d'élaboration.

Ce projet est fondé sur une triple dynamique : une amélioration de l'offre de soins et des conditions d'accueil et d'hébergement des patients Belle-Ilois, la volonté d'un réel dialogue social et le maintien de l'équilibre financier de l'établissement.

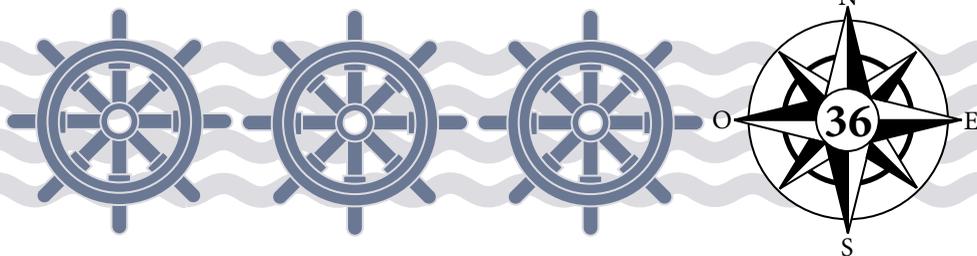
- Concernant la reconstruction de l'hôpital, qu'en est-il ?

La reconstruction est lancée. Les opérations préalables à l'installation du chantier se mettent en place. Des communications sont prévues très prochainement pour informer de façon plus détaillée les habitants de notre projet hospitalier pour Belle-Île, notamment une réunion publique dont la date sera largement diffusée.

CAMPAGNE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE PORT OBLIGATOIRE DU CASQUE À VÉLO POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS



La pratique du vélo, excellente pour la santé, nécessite d'adopter de bonnes habitudes dès le départ pour se déplacer en toute sécurité. Le port du casque à vélo pour les enfants de moins de 12 ans devient obligatoire, la Sécurité routière part en campagne. Depuis le 22 mars 2017, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans. À cette occasion, la Sécurité routière lance une campagne de prévention à destination des parents, à travers de laquelle, il s'agit de montrer que le port du casque pour les enfants n'est pas seulement une obligation, mais aussi une nécessité pour leur sécurité. Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves encore que chez les adultes ou adolescents, c'est pourquoi la Sécurité routière tient à alerter les parents sur l'importance du port du casque. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%¹. Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans casquée et non casquée. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée.



SITES INTERNET FRAUDULEUX

Les administrés appelés à la vigilance

bien vérifier.

Il faut savoir que le professionnel, la société ou le site qui propose des services payants pour aider les particuliers à réaliser certaines démarches gratuites peut le faire à condition de :

ne pas recevoir les documents officiels à la place du demandeur ; informer sur l'absence de droit de rétractation : une fois la commande passée, il n'est en principe plus possible d'annuler sans frais ; remettre une facture ou une confirmation de commande qui indique ses tarifs toutes taxes comprises (même si le coût des prestations est clairement indiqué sur son site ou dans une notice).

Si l'usager n'a pas reçu le document demandé alors qu'il a réglé la prestation :

Il doit contacter sa banque pour une éventuelle procédure d'annulation de paiement ; si la société est basée dans un pays de l'Union

européenne, en Islande ou en Norvège, il doit contacter le centre européen des consommateurs (CEC) pour formuler une réclamation.

Si le professionnel ne remplit pas ces conditions, l'usager peut alors être victime de ces escroqueries.

Il convient alors de l'orienter vers sa DDPP ou vers la plateforme Pharos :

Liste et coordonnées des DDPP / DDCSPP : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDCSPP>

Adresse de la plateforme Pharos : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

Les professionnels ou institutionnels qui constatent ce type d'agissements peuvent les signaler à Sne-csce@dgccrf.finances.gouv.fr
Source : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/vigilance-dans-demarches-administratives-payantes>

Depuis de nombreuses années, nos administrations sont régulièrement saisies par des usagers qui se plaignent d'avoir acquitté plusieurs dizaines d'euros pour obtenir un service que l'administration est en mesure de leur fournir gratuitement.

Demande d'acte de naissance, ou de casier judiciaire... Ces démarches administratives sont gratuites mais on trouve sur internet de nombreuses offres proposant aux particuliers d'effectuer ces démarches à leur place contre paiement.

Est-ce légal ?

Oui sous certaines conditions à

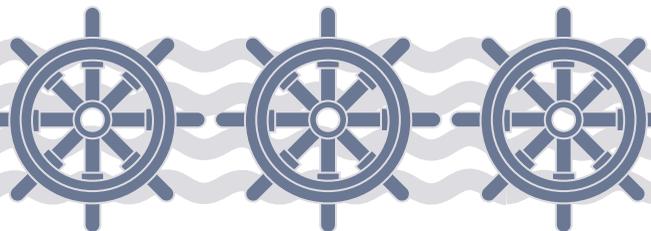
ROUTE DE L'AMITIÉ 2017

Escale à Le Palais le 11 août prochain



L'association de la Fête du Vent et de la Mer, organisatrice de la Route de l'Amitié 2017, et les maires et adjoints des différents ports qui accueilleront les bateaux de la prochaine édi-

tion, se sont réunis le samedi 18 février 2017 dans les bureaux de la Capitainerie de Lorient pour signer la charte de la Route de l'Amitié. « La dixième édition se déroulera du 4 août au 13 août 2017. C'est un public de 40 à 50.000 personnes qui seront reçues pendant une semaine sur l'ensemble des dates, avec 800 bénévoles à travers toute la Bretagne su. Cet événement, qui permet aux amoureux de la mer de découvrir quelques-uns des plus beaux navires d'Europe, a lieu tous les deux ans. Cette parade maritime désormais bien inscrite dans le calendrier des festivités estivales partira d'Audierne le vendredi 4 août pour arriver au Bono le 13 août 2017. La fête commencera le 4 et se poursuivra les 5 et 6 août sur les quais d'Audierne, le 7 à Loctudy, le 8 à Concarneau, les 9 et 10 à Lorient, pendant le festival interceltique, le 11 à Belle-Île - Le Palais. Cette grande manifestation maritime prendra fin les 12 et 13 août au Bono. Cent quatre-vingt-dix bateaux sont déjà pré-inscrits (dont une partie de bateaux modernes), 31 y ont déjà participé. Du côté des animations, celles-ci sont en cours d'élaboration. Pour la communication, c'est l'artiste beuzecois Jean-Noël Duchemin qui signera l'affiche 2017. Le guide sera diffusé à 15.000 exemplaires. Pratique Site Internet : <http://www.routedelamitie>



NOUVELLE ORGANISATION POUR LE MARCHÉ



Depuis plusieurs mois, la question de la réorganisation du marché de Palais était au menu. Le but de la manœuvre : améliorer le dispositif en aménageant les stands de manière plus efficace. En effet, depuis quelques années des commerçants ont investi dans des étals plus conséquents, notamment des camions à qui il fallait trouver leur juste place et donner une belle âme à ce marché quotidien.

Après les élections des représentants du marché pour cette année, la réorganisation a été dessinée. Fin mars, les premiers essais ont eu lieu et visiblement donnent satisfaction.

Ainsi à partir du 1^{er} avril, la nouvelle organisation est effective avec l'arrivée des commerçants dits abonnés 6 mois qui déballetent d'avril à fin septembre.

« Le marché est désormais plus pratique, plus joli, plus attirant. Les plus grands stands sont en périphérie et l'on retrouve au centre un cœur de marché. Il n'y a plus d'allée centrale mais un cheminement qui fait le tour. Du coup, toute les places sont commerçantes.

Par ailleurs, avec ce nouveau dispositif, il sera plus facile d'ouvrir au stationnement la moitié de la place les jours de petits marché ou hors saison » indique Tibault Grolmund responsable du marché.

D'autres nouveautés se sont invitées, comme des panneaux indiquant le marché quotidien, le déplacement de l'horodateur, les places pour les commerçants dits « volants » désormais bien déterminées, et la création d'un logo pour les producteurs locaux.

« Tout le monde a joué le jeu, je ne dis pas que cela s'est fait sans inquiétude mais d'un point de vue organisationnel, le résultat est bénéfique pour les commerçants comme pour les chalands. Je remercie ici Georges Mignon, conseiller municipal délégué pour son investissement » souligne le Premier adjoint de la commune.

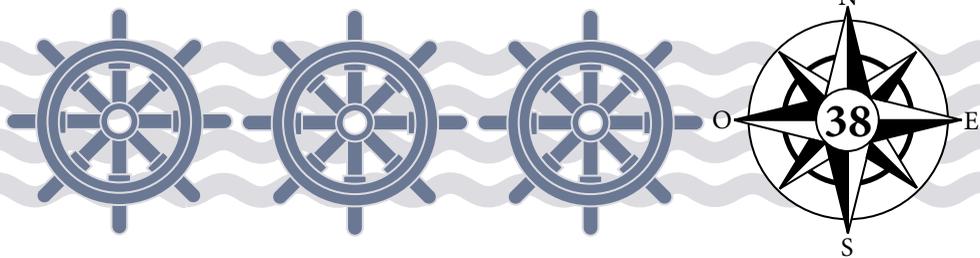
DE NOUVEAUX ÉRABLES PLANTÉS



Les services municipaux ont procédé, le 4 avril 2017, au remplacement de 4 érables champêtres, avenue Carnot, sur le côté droit en descendant, en direction du centre-ville.

À PARTIR DU 22 MARS 2017
À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ
SERA OBLIGATOIRE
POUR TOUS LES ENFANTS
DE MOINS DE 12 ANS.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



En bref...

BELLE-ÎLE ACADIE DON À LA SNSM

L'association « Belle Ile Acadie », présidée par Maryvonne Le Gac, a remis un chèque de 1 000 € à la station de Belle-Île de la SNSM, le mercredi 5 avril. Cette somme rejoindra les fonds déjà récoltés pour faire face aux récentes opérations de modernisation de carénage subies par le canot tous temps

Photo : De gauche à droite : François Portugal, président de la station Belliloise de la SNSM ; Maryvonne Le Gac, présidente de Belle Ile Acadie ; Baptiste Matel, secrétaire de Belle Ile Acadie ; Janou Bisson Clément, secrétaire ; Moïse Thomas, trésorier de la station de Palais.



LES INCIVILITÉS AU QUOTIDIEN

Depuis quelque temps, les points de collectes sont régulièrement envahis de dépôts sauvages d'ordures à proximité immédiate des différents conteneurs récepteurs. Ces incivilités répétées dégradent gravement l'image de la ville. Les riverains excédés se sont plaints à la mairie, qui compte bien prendre le problème à bras-le-corps dans une attitude plus répressive envers les contrevenants.

Photo ci-contre : C'est le triste spectacle offert aux yeux du public le vendredi 7 avril 2017 dans le passage qui relie, en plein centre-ville, le quai Gambetta à la rue Joseph Le Brix.



«BELLE-ÎLE CARNAVAL

RÉUNION POUR PRÉPARER L'ÉVÉNEMENT

Le défilé carnavalesque organisé par « Belle Ile Carnaval » aura bien lieu à Palais le dimanche 4 juin 2017. Une réunion préparatoire s'est tenue lundi 3 avril 2017 en mairie, sous la présidence de Sophie Hazo. « Nous avons déjà enregistré la participation de quelques groupes et chars. Les inscriptions, qui sont gratuites, courent jusqu'au 15 mai. Nous serons ravis de recevoir l'appui de tous les bénévoles qui voudront bien se manifester » a déclaré Sophie Hazo. La fanfare de rue « Skyzophonik » animera la manifestation lors du défilé et un concert en soirée sur la place de la République. Buvette et restauration rapide sont au programme. Renseignements par téléphone au 06 09 02 13 00 ou par mail : belleile-carnaval@yahoo.com.



PETIT SAPIN DEVIENDRA GRAND

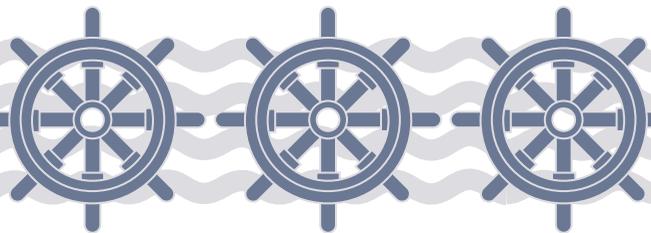
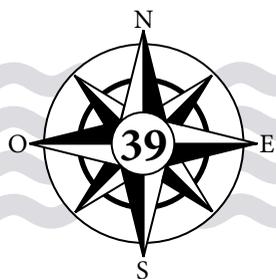
Si les sapins de Noël dits coupés ont été broyés en vue du compostage, que sont devenus les sapins en pots avec racines ? La réponse est répartie un peu partout sur la commune. La cinquantaine d'arbres ont été replantés, notamment dans le bois du Génie. Ces épicéas, une fois devenus grands, serviront tour à tour de grand arbre pour décorer la place, une idée qui évitera de faire venir ces grands sapins du continent.



AIRE DE JEUX DU BOIS DU GÉNIE CHANGEMENT EN PERSPECTIVE

Les jeux pour enfants du bois du Génie ont dû être retirés pour des raisons de sécurité, leur âge étant devenu trop avancé et donc ils étaient dangereux. Un budget d'environ 15 000€ sera attribué pour les remplacer. Dans les prochaines semaines le petit parc sera donc doté de nouvelles structures pour le plaisir des plus petits !





AU MONUMENT AUX MORTS Un grand lifting sur le site

Les travaux de réaménagement du site du monument aux morts ont démarré début avril. Les haies entourant l'endroit ont été enlevées. Par ailleurs, le monument, obélisque de la guerre de 1870 qui se trouvait au cimetière, a été démonté pierre par pierre, pour être installé sur site. Après un aménagement paysager de ses alentours, l'endroit devrait constituer un bel ensemble. Avec le regroupement des monuments, désormais il n'y aura plus qu'un seul lieu de recueillement pour rendre hommage à tous nos morts pour la France.



Le monument transféré en cours de reconstruction



LA CHOCOLATERIE CHANGE D'ADRESSE

La chocolaterie de Le Palais, « La Palantine », du nom du bateau de pêche de son père et de son oncle, Jean et Jacques Thomas, vient d'être rouverte par Patrick, rue Jules Simon, à l'angle de la rue de la Manutention. « Ces locaux, avant d'être longtemps occupés par un commerce de photographie, étaient, dans les années 1950, un bar où se retrouvaient les pêcheurs, dont mon père et mon oncle ». Le magasin est ouvert tous les jours, du lundi au samedi, de 9 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 19 h. En pleine saison, il assurera toute la semaine la journée continue, de 10 h à 19 h et sera ouvert le dimanche matin.



Patrick Thomas et l'une de ses vendeuses, Christine, le mercredi 5 avril 2017

, obélisque

Echangez vos papiers, contre des œufs!



du 3 avril au 11 mai,
3 kg de papiers recyclés
= 1 boîte de 6 œufs*



COMMENT ÇA MARCHE?

Pour 3 kg de papiers apportés dans les locaux de la CCBI à Haute-Boulogne, vous recevez 1 boîte d'œufs issue du recyclage de vos papiers et un bon qui vous permettra d'aller chercher vos 6 œufs frais «Au coin des producteurs».



Horaires CCBI
lundi au jeudi
9h-12h
ou sur rdv



60 boîtes disponibles.
Dans la limite d'1 boîte par foyer.

+ d'infos et RDV prevention.dechets@ccbi.fr
02 97 31 20 21

Participez à un projet !
Belle-Île
Objectif zéro déchet



** 2ème édition **

ZONE DE GRATUITÉ

JOURNÉE DU RÉEMPLOI

27 MAI - 10h / 17h - salle Arletty

DÉPOSEZ CE DONT VOUS N'AVEZ PLUS BESOIN, A CONDITION QUE CE SOIT PROPRE ET RÉUTILISABLE.

PRENEZ CE QUE VOUS VOULEZ, MÊME SI VOUS N'AVEZ RIEN DÉPOSÉ...

+ ATELIERS
construction meubles en palettes, fabrication de produits ménagers, etc.

collation sur place

INFOS 02 97 31 20 21
prevention.dechets@ccbi.fr
Belle-Île
objectif zéro déchet



© Joffrey Philippe Anselmo.

France 2 va effectuer des sélections pour l'émission «TOUT LE MONDE VEUT PRENDRE SA PLACE»

En partenariat avec la mairie de Palais, France 2 s'invite à Belle-Île-en-Mer les 1er et 2 mai prochains pour effectuer les sélections de son jeu télévisé « Tout le monde veut prendre sa place ». Présenté par Nagui, cette émission a lieu chaque midi entre 12 h et 13 h sur la chaîne France 2. Il est impératif que les Bellilois souhaitant participer à ces sélections en vue d'aller jouer à la télé, s'inscrivent au préalable sur : [Internet france2.fr](http://Internet.france2.fr) ou www.france2.fr/emissions/tout-le-monde-veut-prendre-sa-place/selections_7763 ou par téléphone au 01.49.98.26.90.

Bonne chance à ceux qui seront les ambassadeurs de Belle-Île à la télévision.

